

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 14 octobre 2020

Le 14 octobre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etait représentée Madame :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD

CT4/141020/19

Sur le rapport de Jean-Marie LEONARDIS

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futures indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Le présent rapport présente des indicateurs techniques et financiers tenant compte de cette évolution réglementaire.

Tous les indicateurs de référence sont basés sur la population INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Pour assurer le service de proximité à la population, ce sont 166 agents en régie, 55 véhicules et matériels techniques 4 déchèteries, 2 centres de transfert, 1 centre de tri et 2 centres de traitement des déchets résiduels qui sont mobilisés.

Au total, 72794 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés et traités au niveau du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, soit 693 Kg/hab./an (21,6% des tonnages partent en valorisation matière et organique, 5% des tonnages partent en valorisation énergétique et 62% sont enfouis en ISDND de classe II et 11,4% orientés en ISDND en classe III).

Le coût complet global de la compétence pour l'année 2019 est de 176 € TTC /hab. ou de 254 € TTC /tonne.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- Le décret N°2000-404 du 11 mai 2000 fixe les modalités de présentation, le contenu de ce rapport et sa mise en œuvre à partir de 1999 ;
- Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

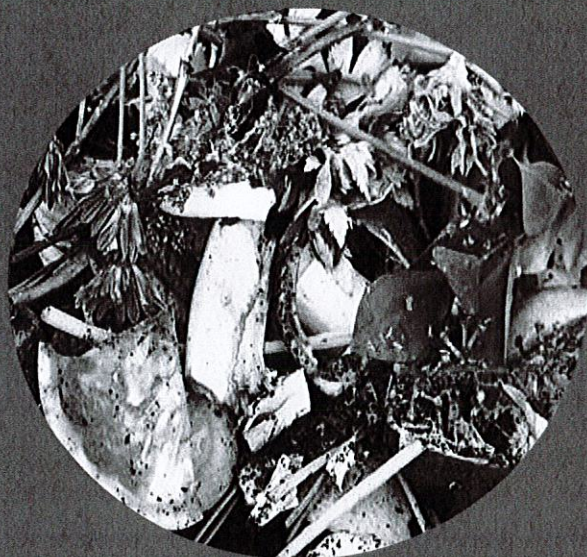
Serge PEROTTINO



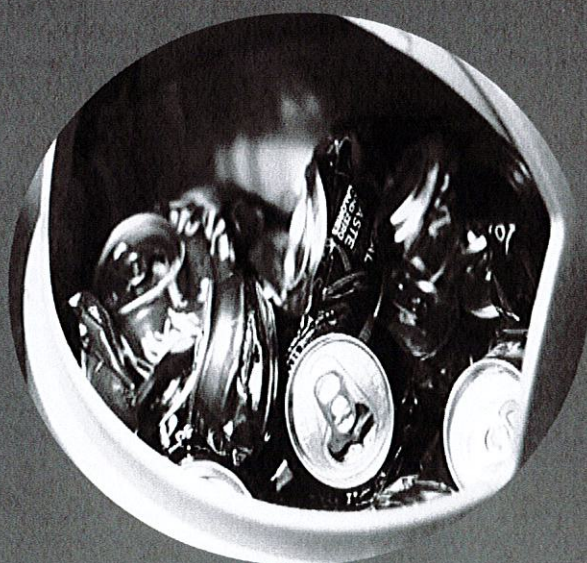
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020



RAPPORT ANNUEL



ANNUUEL 2019



**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

TERRITOIRE
**PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE**
 —

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
 DE
 Date de télétransmission : 23/10/2020
 Date de réception préfecture : 23/10/2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2019	5
LES CHIFFRES CLÉS DE 2019	7
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
▶ 1.1 Le territoire desservi	8
▶ 1.2 Les moyens humains et matériels	10
1.2.1 Les moyens humains	10
1.2.2 Les moyens matériels	11
1.2.2.1 Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV	11
1.2.2.2 Les contenants	12
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2019	13
▶ 1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
1.3.1 Le constat	14
1.3.2 Les actions	14
1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »	14
1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif	17
1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire	19
▶ 1.4 La pré-collecte	19
1.4.1 Le parc de bacs	20
1.4.2 Le parc des colonnes	21
1.4.3 Sacs de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers	33
▶ 1.5 La collecte des déchets	33
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	33
1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion	33
1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune	33
1.5.1.3 Refonte des tournées	35
1.5.1.4 Tonnages collectés en 2019	35
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	36
1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés	36
1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées	37
1.5.3 Les collectes séparatives	38
1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations	38
1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages	38
1.5.3.3 Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages	39

1.5.3.4 Récupération des textiles	40
1.5.3.5 Récupération des pneus	41
1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie	41
1.5.4 Les actions de communication	42
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collecte à la demande	43
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	43
1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous	43
1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	44
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	45
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	48
▶ 1.6 Le transfert des déchets	49
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	49
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	49
1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	51
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	52
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	52
▶ 1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	53
1.7.1 Le transport des déchets	53
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	53
1.7.3 Le traitement des déchets	55
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets	55
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	56
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	58
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	60
▶ 1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	62

2. LES INDICATEURS FINANCIERS **63**

▶ 2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	63
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	63
2.1.2 Recettes de fonctionnement	65
2.1.3 Les partenaires financiers	66
▶ 2.2 Dépenses et recettes d'investissements	67

3. PERSPECTIVES 2020 **68**

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT **71**

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA). Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'Ademe.

Ainsi, le rapport annuel 2019 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies réglementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2020.



LES FAITS MARQUANTS 2019

La gestion des déchets représente un enjeu majeur dans la politique publique de notre territoire (budget de 17 500 000 €, frais du personnel compris) du fait d'une part, du cadre réglementaire qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation ambitieux et d'autre part, des problématiques d'exutoires de plus en plus prégnantes en Région PACA.

Dès lors, les actions qui ont été engagées et étudiées au cours de l'année 2019 visaient à :

- harmoniser le niveau de service aux professionnels en réduisant les déchets des activités économiques à la charge de la collectivité
- encourager la gestion de proximité des biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire
- donner une seconde vie aux déchets
- mobiliser la population sur les bons gestes de réduction des déchets
- assurer une collecte de qualité

Ainsi, les faits marquants qui ont jalonné l'année 2019 et qui sont liés à ces différentes actions se caractérisent par :

- Le lancement d'une politique forte pour favoriser les gestes liés à la prévention des déchets :

Le Conseil de Territoire s'est mobilisé pour mettre en action les démarches administratives qui s'imposent (marché public, création d'une régie, commandes de composteurs, etc...) afin d'être en capacité, à compter de 2020, de mettre à la disposition des habitants des composteurs individuels. Pour rappel, actuellement le Territoire apporte une subvention aux habitants qui en font la demande et qui ont acquis un composteur en grande surface. Toutefois, les résultats actuels mettent en évidence une diffusion encore sommaire des bonnes pratiques du fait de la lourdeur du système. Ainsi, l'année 2019 a permis de mettre en place les moyens administratifs et humains nécessaires au sein du service pour l'acquisition des composteurs par le Territoire et la prise en compte d'une formation aux habitants au moment de leur distribution.

- L'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères :

Le service déchets a engagé au cours de l'année une refonte complète des tournées d'ordures ménagères afin de tenir compte de l'évolution du territoire. L'objectif visé a été double : diminuer les transports liés à la collecte et améliorer la qualité du service dans certains secteurs. D'autre part, afin de définir la part des déchets des entreprises à la charge de la collectivité, des tournées de collecte de déchets assimilés ont été créées au niveau des zones afin d'intégrer l'ensemble des ZI et ZA.

- La poursuite de la densification du parc de conteneurs enterrés :

Dans le but de poursuivre une politique volontariste de meilleure gestion de l'espace public, les élus se sont engagés dans une campagne visant à substituer le parc de conteneurs aériens pour la collecte des OM et des recyclables secs, par des conteneurs enterrés. Dans ce cadre, l'année 2019 a été marquée par la réalisation de 8 nouveaux points. Le montant alloué à ce type d'équipements pour 2019 est de 479 183.84 € TTC.

- Le renouvellement du parc de véhicules :

Pour maintenir un service satisfaisant, nous avons acquis au cours de l'année plusieurs véhicules de type : grue, 19 tonnes, à plateau. Le montant total alloué pour ces derniers atteint plus de 800 000 € TTC.

- L'étude pour la mise en place des extensions des consignes de tri des plastiques sur 2020 :

Dans le but de participer à la valorisation des recyclables secs sur notre territoire, il a été décidé de répondre à l'appel à projet de CITEO pour qu'à partir de septembre 2020 les barquettes en polystyrène, les films plastiques et les pots de yaourt puissent être valorisés au même titre que les recyclables secs ménagers. L'extension de ces nouvelles consignes va faciliter le geste de tri des habitants.

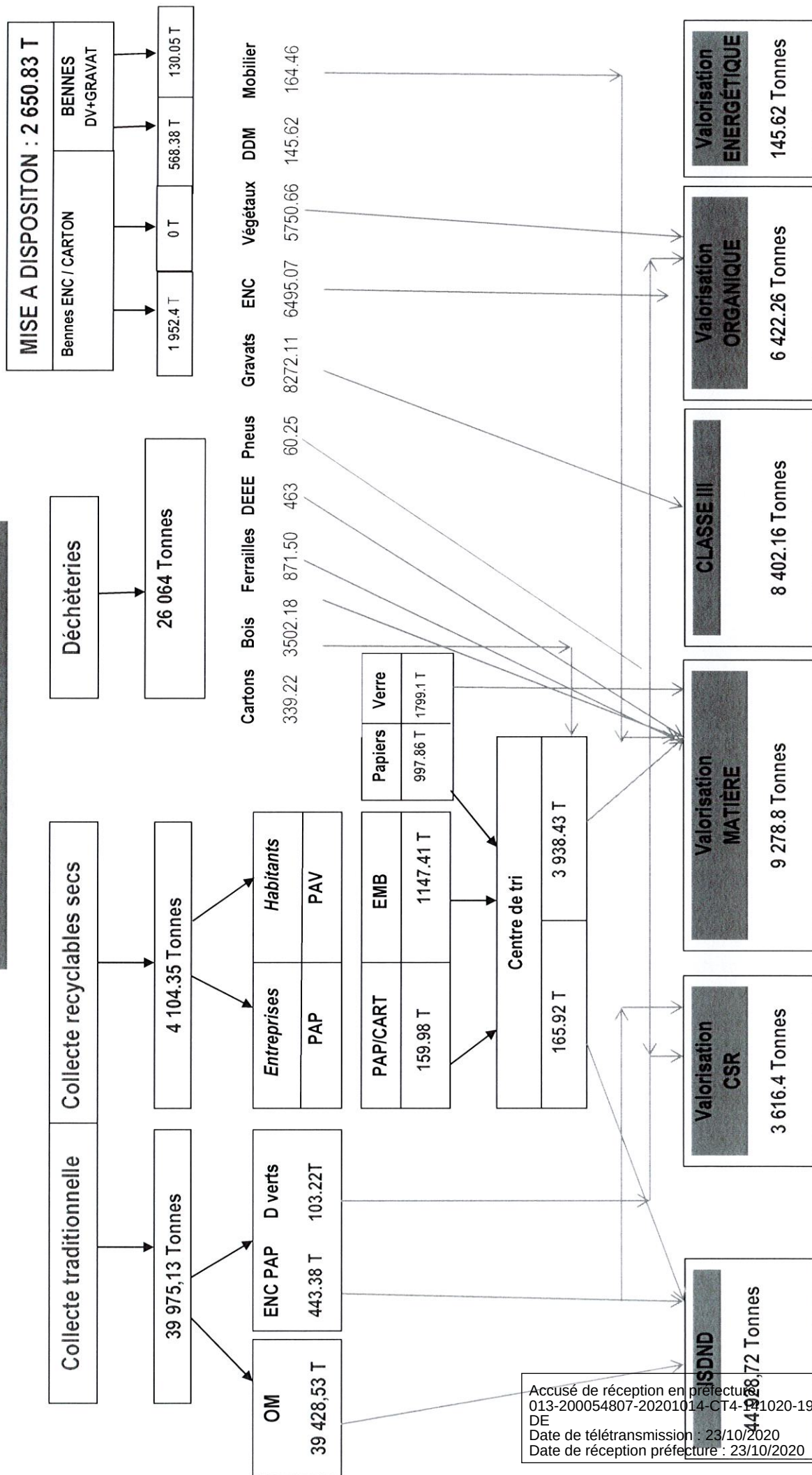
- La poursuite du groupe de travail « Les Voisins TriBien » :

Afin d'optimiser la dynamique de tri sur le territoire, un groupe de référents ouvert à l'ensemble des habitants a été créé fin 2018. Les habitants impliqués dans cette démarche sont des représentants de CIQ ou des usagers de différentes communes qui souhaitent s'engager sur cette problématique. Une dizaine de rencontres ont été organisées au cours de l'année. Ces dernières se sont concrétisées par des réunions d'information, formation, visites de sites. Le but pour le Conseil de Territoire est d'accompagner ces personnes référentes au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri et la mise en place de projets pilotes à l'échelle de leur quartier.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019

Tonnes de DMA : 72 794 Tonnes



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-131020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

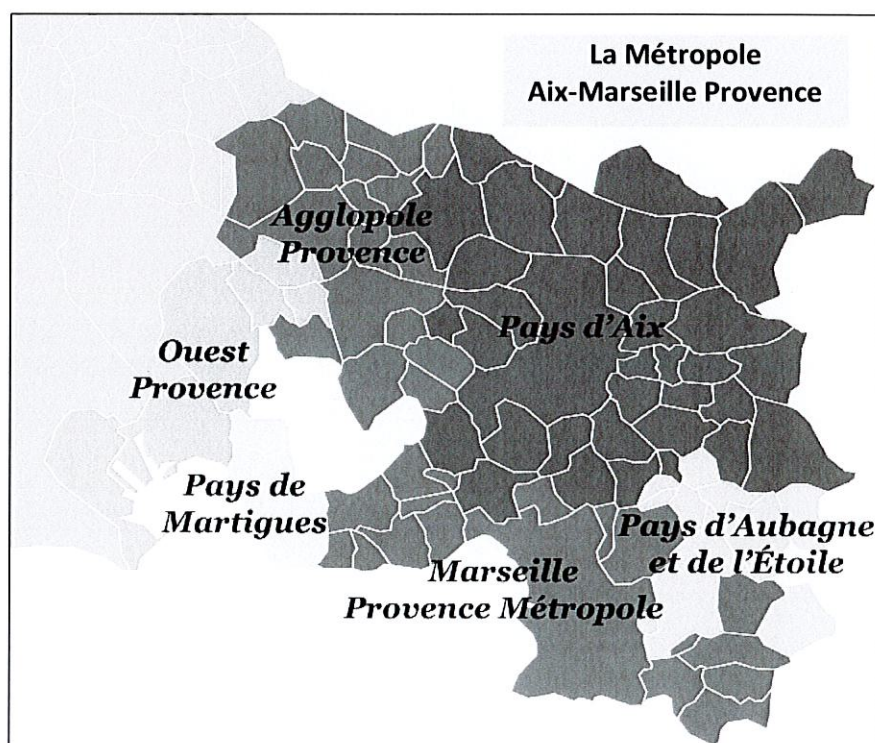
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.5217-1).

Avec plus de 1 850 000 habitants (soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône) et une surface de 3 150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.



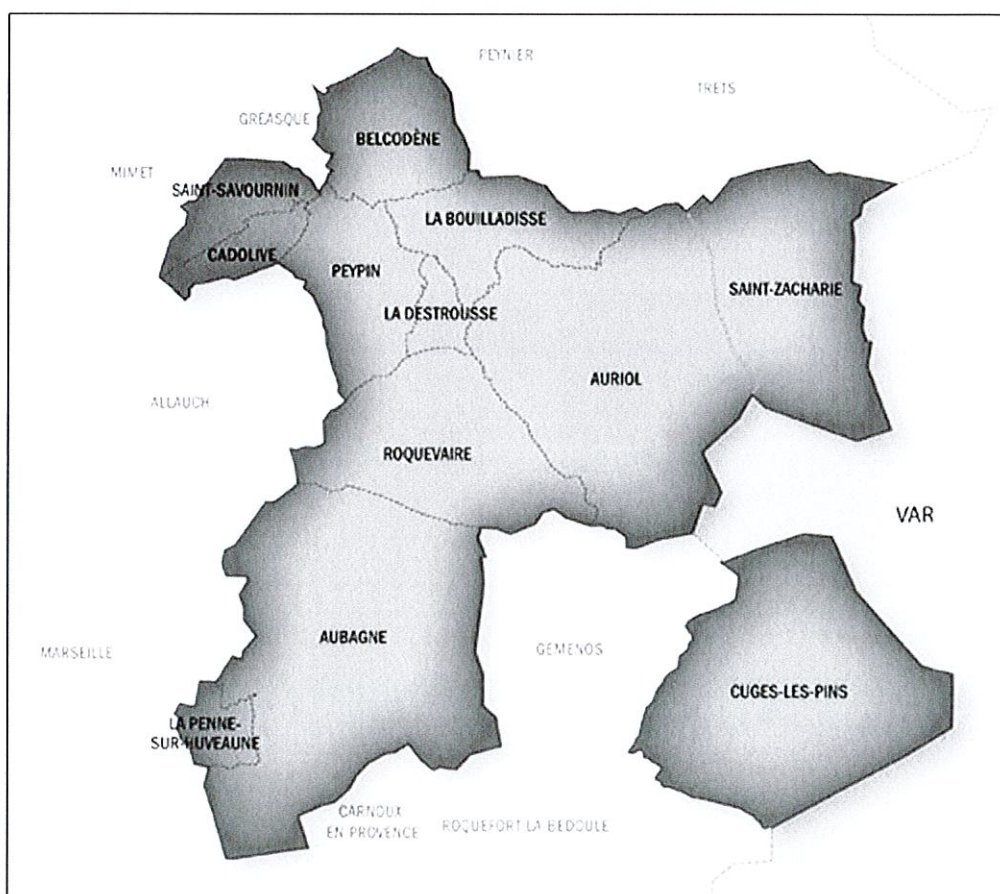
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ; il est dénommé le CT4.

Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, seule la commune de Saint-Zacharie est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Le tableau suivant présente la population municipale 2019 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	45 290
Auriol	11 417
Belcodène	1 902
La Bouilladisse	6 135
Cadolive	2 159
Cuges les Pins	5 043
La Destrousse	3 442
La Penne sur Huveaune	6 433
Peypin	5 441
Roquevaire	8 962
St Savournin	3 338
St Zacharie	5 539
TOTAL	105 101

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 105 101 habitants, soit une densité moyenne d'environ 428 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire compte 166 agents, répartis en trois grands pôles : la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement.

Le tableau ci-dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
Directrice du Service -----	1
Directeur Adjoint -----	1
<u>Collecte :</u>	
- Agents de maîtrise -----	9
- Agent de la conteneurisation -----	2
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs) -----	112 (jusqu'en juin 2019) et 120 (de juin à décembre 2019)
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective -----	1
- Agents de maîtrise -----	2
- Eco-ambassadeurs -----	6
- Agents nettoyage des PAV -----	11
- Agent responsable de la Ressourcerie -----	1
- Agent d'accueil Ressourcerie -----	1
- Agent prévention compostage -----	1
<u>Traitement :</u>	
- Agents d'accueil du centre de transfert -----	4
- Agent de maîtrise -----	1
<u>Administratifs :</u>	
- Agents administratifs -----	3
- Agents service « Allo Déchets » -----	2
TOTAL	159 / 166

L'augmentation de l'effectif de la direction se justifie essentiellement par les faits suivants :

- l'intégration dans la direction « déchets » du service « développement durable » en charge jusqu'à présent des questions liées à la prévention des déchets
- le passage du service de la collecte des ordures ménagères et des encombrants sur un effectif cible de 120 personnes minimum, nécessaire pour assurer le service dans des conditions optimales

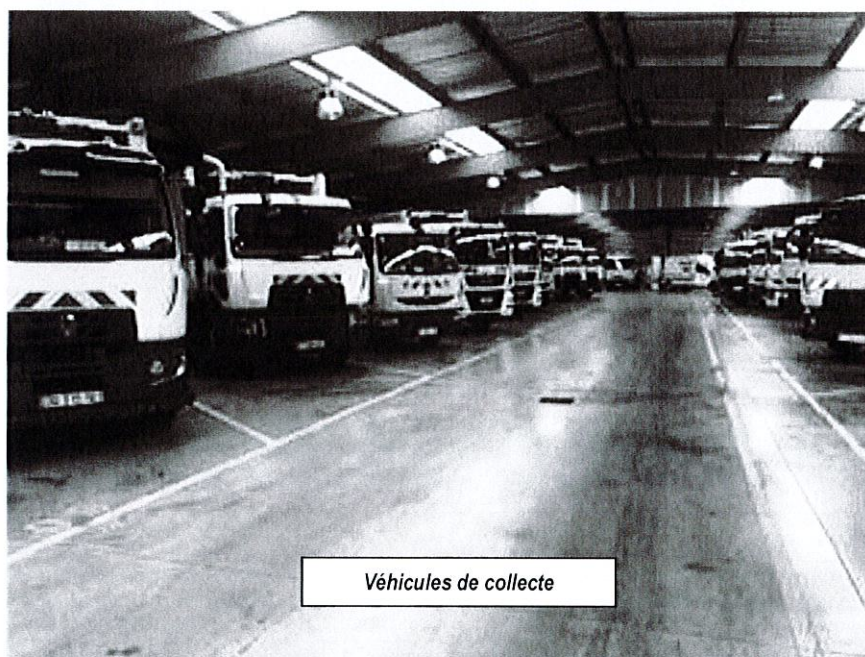
1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte et les véhicules de nettoyage des PAV

Le service « déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants et des déchets verts sur rendez-vous et la collecte des papiers-cartons des commerçants. D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des Points d'Apport Volontaire, des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque PAV.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	2
Camions grue	19	1
Camion grue	16	1
Bennes à ordures ménagères	26	2
Bennes à ordures ménagères	19	16
Bennes à ordures ménagères	16	11
Bennes à ordures ménagères	10	3
Bennes à ordures ménagères	9.5	1
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	12
Fourgons	3.5	2
TOTAL	/	55



Véhicules de collecte

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-C14-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.2.2.2 Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*) pour les recyclables secs ménagers. Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée.

Ils correspondent à un parc de :

- bacs individuels de 1100 litres (pour la collecte des OM réalisée en ascenseurs) : 9
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 3 295
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OM des entreprises) : 84
- bacs de 770 litres (pour la collecte des OM réalisée en point de regroupement) : 4 385
- colonnes aériennes pour le tri : 737
- colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 157
- colonnes enterrées pour le tri : 224
- colonnes aériennes pour les OM : 6

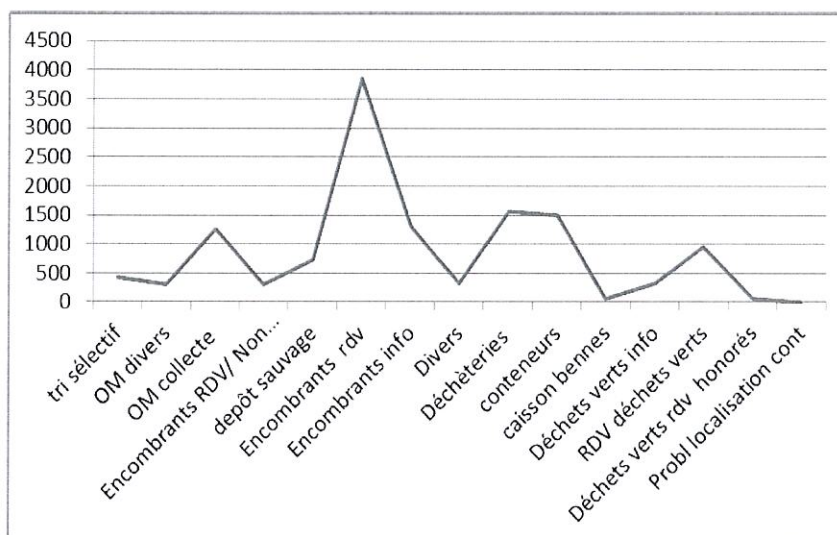


Bacs de 770 litres pour les ordures ménagères

1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2019



Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2019 à **12 980 appels**.



Le tableau ci-dessous met en exergue l'évolution entre 2014 et 2019 des types d'appels.

SUJETS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Demande d'information tri sélectif</i>	158	214	220	339	472	432
<i>OM divers</i>	399	500	542	377	1081	306
<i>OM collecte mal effectuée</i>	600	1386	964	901	487	1247
<i>Encombrants RDV/ Non honorés</i>	21	122	137	258	349	302
<i>Encombrants dépôt sauvage</i>	389	627	569	655	748	732
<i>Encombrants demande de rdv</i>	3455	3828	3333	3580	3607	3861
<i>Encombrants demande d'information</i>	509	820	1122	1211	1344	1306
<i>Divers</i>	267	296	332	380	367	318
<i>Déchèteries demande d'information</i>	1258	1894	1588	1139	1545	1567
<i>Demande de conteneurs</i>	1060	1376	1413	1471	1635	1504
<i>Conteneurs caisson bennes</i>	93	123	95	89	71	63
<i>Déchets verts d'information</i>	54	167	202	275	333	333
<i>RDV déchets verts</i>	76	357	377	749	882	944
<i>Déchets verts rdv honorés</i>	4	14	10	49	84	58
<i>Conteneurs problématiques/ localisation</i>	0	6	18	5	2	7
Total demandes	8343	11730	10922	11478	13007	12980

On constate une évolution des appels :

- entre 2014 et 2015 de + 40.6%
- entre 2015 et 2016 de - 6.8%
- entre 2016 et 2017 de + 5%
- entre 2017 et 2018 de + 13.32%
- entre 2018 et 2019 de - 0.2%

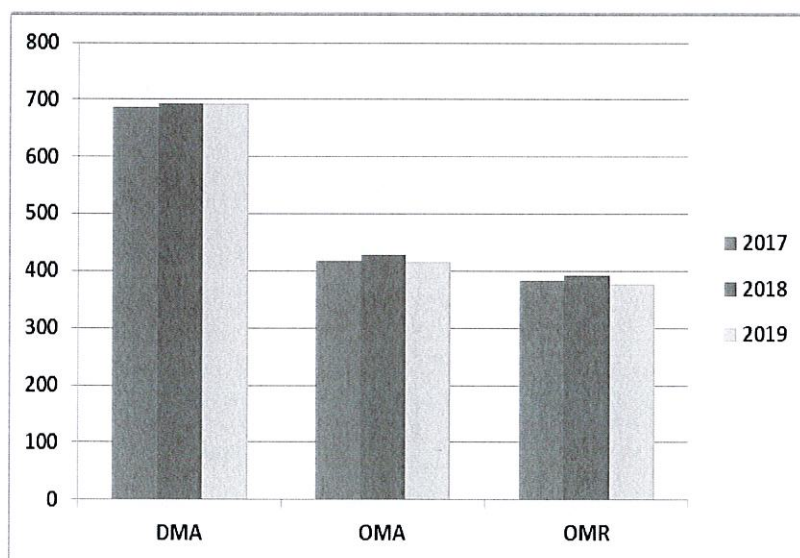
**soit une évolution globale de + 56%
entre 2014 et 2019**

1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Pour les prochaines années, conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015, le défi est grand puisque nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020, de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

Pour 2019, sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 693 Kg/hab./an dont 375 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 412 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).



Le bilan quantitatif met en évidence entre 2018 et 2019 des quantités de DMA identiques. Par contre, les quantités en Kg/hab./an d'OMA et d'OMR ont légèrement diminué, respectivement de - 3,8% et - 4,33%.

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées ci-après.

1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE »

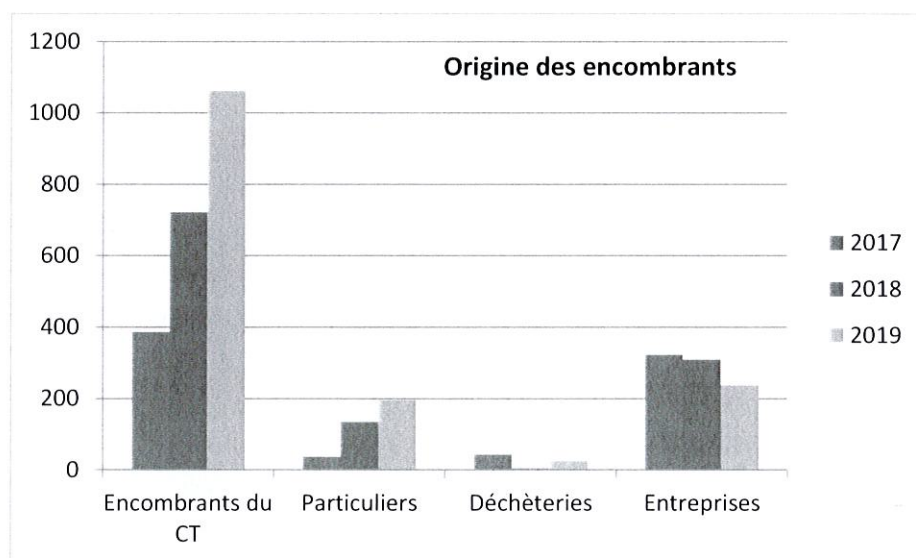
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des

déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

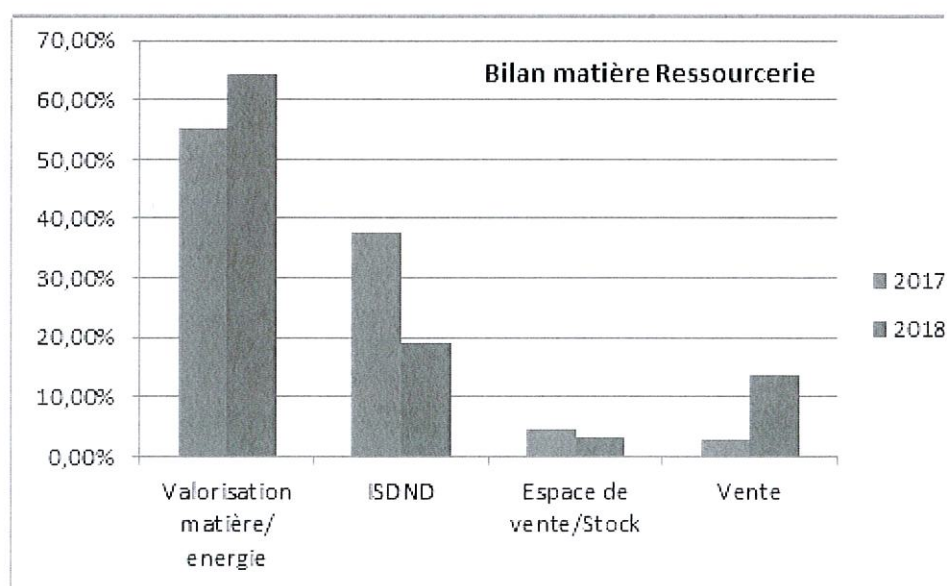
Les déchets réceptionnés sur le site de la Ressourcerie en 2019 sont définis dans le tableau ci-contre :

Origine des Encombrants	Tonnages
<i>Tournées Encombrants du Conseil de Territoire</i>	1 062
<i>Particuliers</i>	195.8
<i>Déchèteries</i>	25
<i>Entreprises</i>	237.8
Tonnage Total	1 520.6

Origine des encombrants réceptionnés à la Ressourcerie du Dirigeable :



Bilan matière issu des déchets encombrants collectés sur le site de la Ressourcerie du Dirigeable :





Visite de la Ressourcerie par des élèves de maternelle

**CHIFFRES-CLÉS DE
L'ANNÉE 2019 -
Ressourcerie du
Dirigeable :**

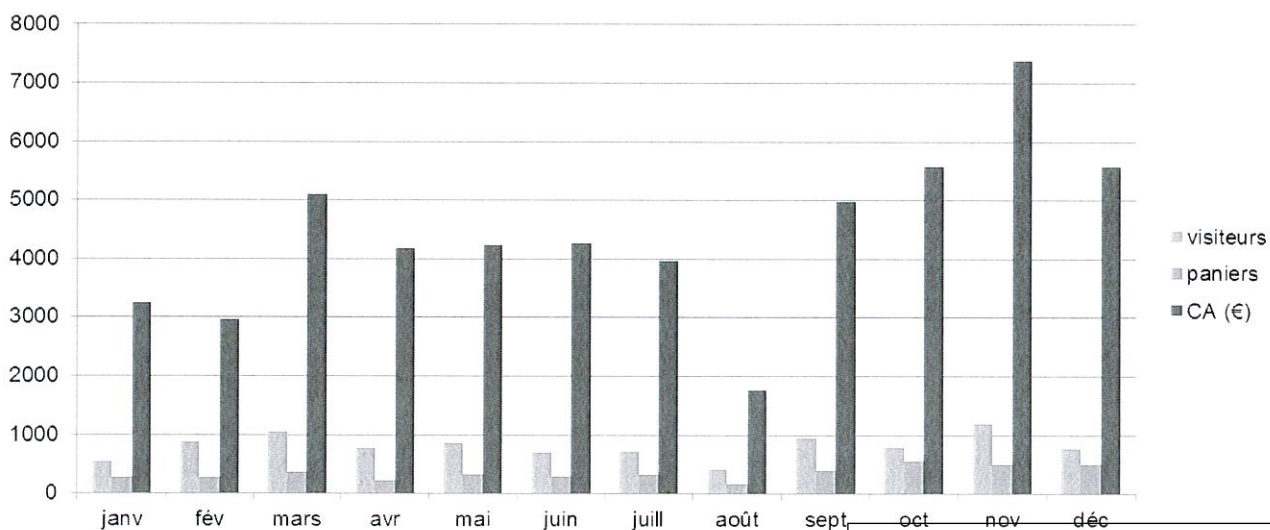
16 432
visiteurs

57 T
vendues

Panier moyen
13 €

7 375 ventes

CA :
94 841 €



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif

Compostage individuel : Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile octroie une aide à l'acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs.

En 2017, 43 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

En 2018, 48 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

En 2019, 98 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

► soit une évolution de + 127,9% entre 2017 et 2019.

Compostage collectif : Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé, au 31 décembre 2019, 26 sites de compostage collectif dont la répartition est donnée dans le tableau présenté en page suivante.

Retournement de bac sur le site de compostage collectif de la Résidence Les Magnolias - Aubagne



Projets 2020 :

Plusieurs sites ont fait part de leur volonté de mettre en œuvre un dispositif de compostage collectif.

Un état des lieux doit être réalisé afin de s'assurer de la faisabilité des projets et entamer les démarches nécessaires avant l'installation des bacs.

Les projets recensés concernent notamment les sites suivants :

- l'école élémentaire de Moulin de Redon à Auriol
- l'école élémentaire à Cuges-les-Pins
- l'EHPAD à Auriol
- le siège administratif du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- plusieurs Maisons de Quartier à Aubagne

Commune	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Adresse du site de compostage	Equipements			
				Année install.	Nbre de bacs	Volume	Matériau
AUBAGNE	Résidence les Magnolias	Habitat collectif	308 avenue des Sœurs Gastine - 13400 Aubagne	2012	3	3X700 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Clé des Champs	Habitat collectif	Résidence La Clé des Champs - 13400 Aubagne	2014	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Vassale	Habitat collectif	Route de Roquevaire - 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Caussettes	Habitat collectif	1640 chemin du Charrel - 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Domaine de la Font de Mai	Lieu touristique	Route d'Eoures 13400 Aubagne	2019	2	2X800 L	bois
AUBAGNE	Ecole / Cantine / Crèche La Tourtelle	Ecole / Cantine / Crèche	300 traverse de la vallée 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Rose des Vents	Habitat collectif	641-643 avenue du Garlaban - 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
LA PENNE SUR HUVEAUNE	Ecole Beausoleil	Ecole	Allée de la Pinède - 13821 La Penne/Huveaune	2019	2	280 L	plastique
AUBAGNE	Résidence Les Tuileries	Habitat collectif	Rue Jeu de Ballon - 13400 Aubagne	2017	4	2 X 800 L 2X1000L	bois
AUBAGNE	Crèche La Garenne	Crèche	Allée de la Garenne - 13400 Aubagne	2016	2	2X280 L	plastique
AUBAGNE	Résidence Le Bras d'Or	Habitat collectif	Avenue des Goums - 13400 Aubagne	2018	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole Nelson Mandela	Ecole	Cité du Charrel - 13400 Aubagne	2016	1	280 L	plastique
AUBAGNE	Résidence Les Gavotines	Habitat collectif	Chemin du Vallon des Gavots - 13400 Aubagne	2019	3	1X800 L + 2X1000 L	bois
CUGES LES PINS	Ecole Cornille	Ecole	Chemin de la Feutrière - 13780 Cuges les Pins	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AURIOL	Ecole Jean Rostand	Cantine	Rue des Ecoles - 13390 Auriol	2018	1	280 L	plastique
AURIOL	Résidence la Bardeline	Habitat collectif	Chemin de La Bardeline - 13390 Auriol	2018	2	2X280 L	plastique
AURIOL	Jardins Partagés de Moulin de Redon	Jardins partagés	Moulin de Redon - 13390 Auriol	2019	3	2X800 L + 1X1000 L	bois
LA DESTROUSSE	Ecole Primaire	Ecole	Place de la Mairie - 13112 La Destrousse	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
LA BOUILLADISSE	Ecole des Hameaux	Ecole	Le Pigeonnier - 13720 La Bouilladisse	2010	3	2X800 L + 2X1000 L	bois
ST ZACHARIE	Jardins Partagés	Jardins partagés	Chemin de la Cadole - 83640 St Zacharie	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AURIOL	Jardins Solidaires Frédéric Barbaroux	Jardins partagés	Les Artauds - Rue Jean Ferrat - 13390 Auriol	2017	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole de Beaudinard	Ecole	Route de Beaudinard - 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L + 2X1000 L	bois
PEYPIN	Centre Multi-Accueil	Crèche	Campagne Bédelin - Auberge Neuve - 13124 Peypin	2019	1	280 L	plastique
ROQUEVAIRE	Ecole Lei Barquieu	Ecole	Lascours - 13360 Roquevaire	2018	2	2X280 L	plastique
BELCODENE	Ecole Eliane d'Amore	Ecole	Avenue des Roux - 13720 Belcodène	2019	3	3X280 L	plastique
ST SAVOURNIN	Résidence Le Grand Puëch	Habitat collectif	Le Grand Puëch - 13119 St Savoumin	2017	2	2X280 L	plastique



Biodéchets alimentaires

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire alors Communauté d'Agglomération a proposé de mettre en place une semaine de pesées des déchets gaspillés en restauration scolaire.

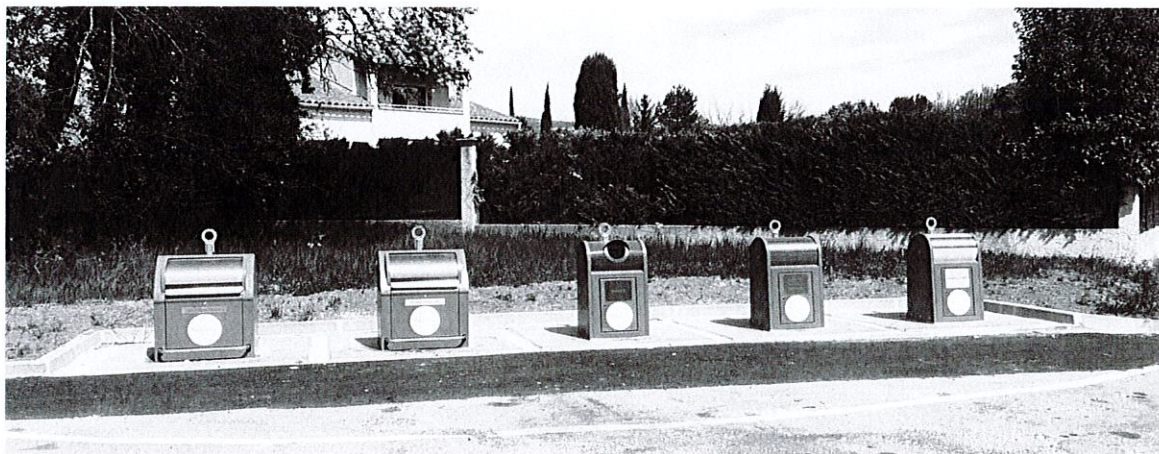
Sur l'année 2019, seules deux communes et deux établissements se sont inscrits dans cette démarche : Cadolive (école primaire Jean Moulin) et Auriol (école primaire Louis Aragon).

Ce faible nombre d'établissements scolaires s'explique par le besoin et la nécessité de repenser la méthodologie utilisée, en mutualisant les pratiques et les outils au niveau métropolitain.

En effet, l'intérêt d'une approche métropolitaine sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective est indéniable. Cela permettra de répondre de façon plus efficiente aux attentes de nombreuses communes dans ce domaine, en lien avec les obligations induites par la réglementation, notamment la loi Egalim.

1.4 La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel communautaire. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs), aériens et enterrés, suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.



Point enterré complet de tri + ordures ménagères

La collecte sélective fait l'objet, quant à elle, de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux-magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour ces flux.

Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.

1.4.1 Le parc de bacs

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs en fonction du litrage.

COMMUNES - ANNEE 2019	Nombre de conteneurs ordures ménagères			
	1100 LITRES	770 LITRES	340 LITRES	240 LITRES
AUBAGNE	9	2016	44	1958
AURIOL	0	402	9	84
BELCODENE	0	110	0	10
CADOLIVE	0	85	0	38
CUGES LES PINS	0	202	1	182
LA BOUILLADISSE	0	217	1	58
LA DESTROUSSE	0	188	1	55
LA PENNE / HUVEAUNE	0	167	16	501
PEYPIN	0	318	3	62
ROQUEVAIRE	0	282	4	160
ST SAVOURNIN	0	195	2	8
ST ZACHARIE	0	203	3	179
Total	9	4 385	84	3 295

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission.

Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2019.

CONTENEURS LIVRÉS - ANNÉE 2019	
CONTENEURS	Nombres
CONTENEURS COLLECTIFS 1100 L	9
CONTENEURS COLLECTIFS 770 L	421
CONTENEURS COLLECTIFS 340 L	23
CONTENEURS COLLECTIFS 240 L	12
CONTENEURS INDIVIDUELS 240 L	745
CONTENEURS INDIVIDUELS 340 L	12
CONTENEURS ENTREPRISES 770 L	114
CONTENEURS ENTREPRISES 340 L	142
CONTENEURS À CARTONS 770 L	15
CONTENEURS À CARTONS 340 L	9
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 770 L	21
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 340 L	0
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 240 L	0
TOTAL	1514

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

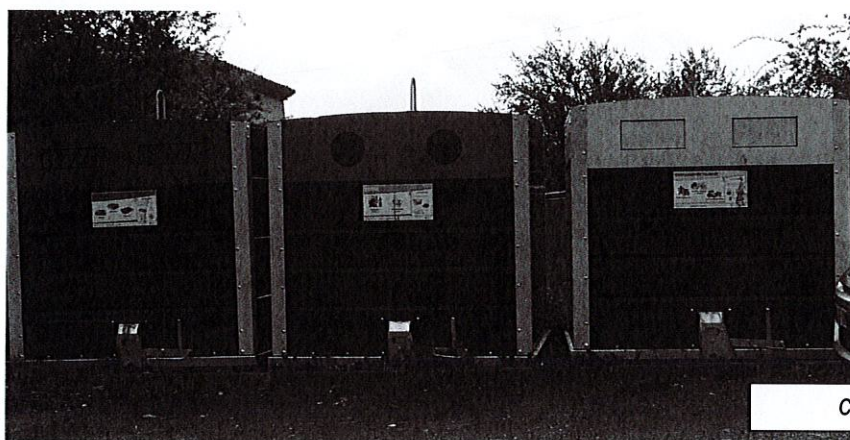
1.4.2 Le parc des colonnes

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Actuellement, la densité des colonnes (aériennes + enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 321 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 314 habitants pour les journaux-magazines
- 1 colonne pour 319 habitants pour les emballages ménagers

Depuis le mois d'août 2018, la prestation de collecte des Points d'Apport Volontaire est réalisée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Au cours de l'année 2019, le nombre de colonnes n'a pas pu être densifié sur le Territoire, faute de marchés publics.



Colonnes de tri

Le parc des colonnes aériennes :

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes aériennes dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nombre des PAV Aériens pour le TRI			
	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	TOTAL
AUBAGNE	125	129	121	375
AURIOL	22	26	24	72
BELCODENE	1	2	1	4
CADOLIVE	1	1	1	3
CUGES LES PINS	14	14	17	45
LA BOUILLADISSE	13	14	14	41
LA DESTROUSSE	8	8	8	24
LA PENNE / HUVEAUNE	15	15	15	45
PEYPIN	12	11	10	33
ROQUEVAIRE	15	16	16	47
ST SAVOURNIN	6	5	6	17
ST ZACHARIE	11	11	9	31
Total	243	252	242	737

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CF4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le parc des colonnes enterrées :

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes enterrées dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nombre des PAV Enterrés pour le TRI			
	Enterrés VERRE	Enterrés JRM	Enterrés EMR	TOTAL
AUBAGNE	29	28	30	87
AURIOL	10	10	11	31
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	1	1	1	3
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	6	6	6	18
PEYPIN	3	3	3	9
ROQUEVAIRE	9	9	9	27
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	7	7	7	21
Total	84	83	87	254

La densité des colonnes par habitant :

Communes	Population	Nbr de Colonnes		Nbr de colonnes JRM		Nbr de colonnes EMR	
		verre	Densité	colonne	Densité	colonne	Densité
Aubagne	45290	154	294	157	288	151	300
Auriol	11417	32	357	36	317	35	326
Belcodène	1902	5	380	6	317	5	380
Cadolive	6135	5	1227	5	1227	5	1227
Cuges-les-Pins	2159	15	144	15	144	18	120
La Bouilladisse	5043	17	297	18	280	19	265
La Destrousse	3442	11	313	11	313	11	313
La Penne S/Huveaune	6433	21	306	21	306	21	306
Peypin	5441	15	363	14	389	13	419
Roquevaire	8962	24	373	25	358	25	358
St Savournin	3338	10	334	9	371	10	334
St Zacharie	5539	18	308	18	308	16	346
Total	105101	327	321	335	314	329	319

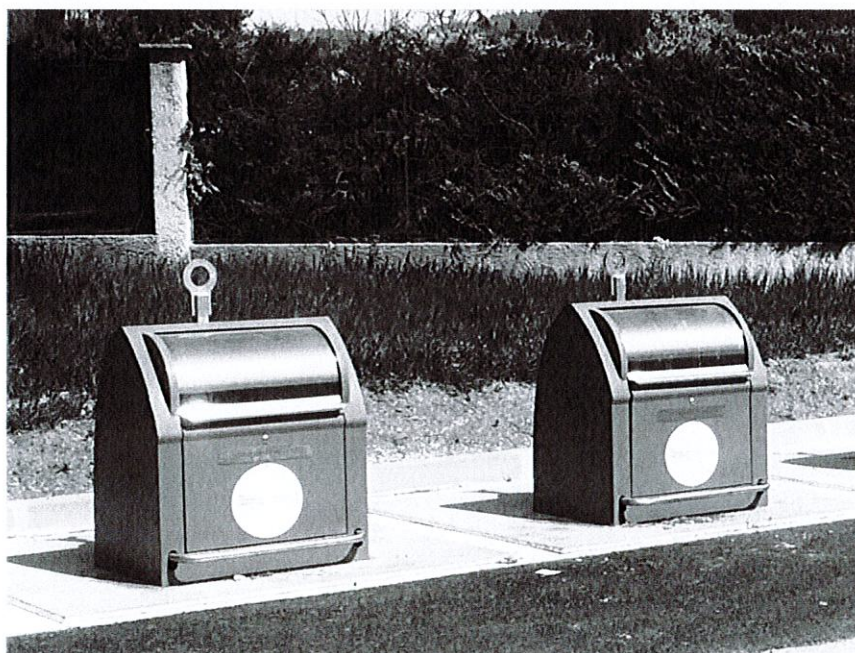
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères :

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 157 conteneurs de ce type, dont 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper centre d'Aubagne et de 6 colonnes aériennes pour les ordures ménagères.

COMMUNES	Nbre des PAV enterrés & aériens pour les OM	
	Enterrés OM	Colonnes OM
AUBAGNE	55	0
AURIOL	28	4
BELCODENE	4	0
CADOLIVE	7	0
CUGES LES PINS	4	0
LA BOUILLADISSE	6	1
LA DESTROUSSE	1	0
LA PENNE / HUVEAUNE	5	1
PEYPIN	3	0
ROQUEVAIRE	21	0
ST SAVOURNIN	4	0
ST ZACHARIE	19	0
Total	157	6



Conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Listing des conteneurs enterrés créés en 2019 par commune :

Durant l'année 2019, le Conseil de Territoire a ajouté, par flux, le nombre des conteneurs enterrés suivants :

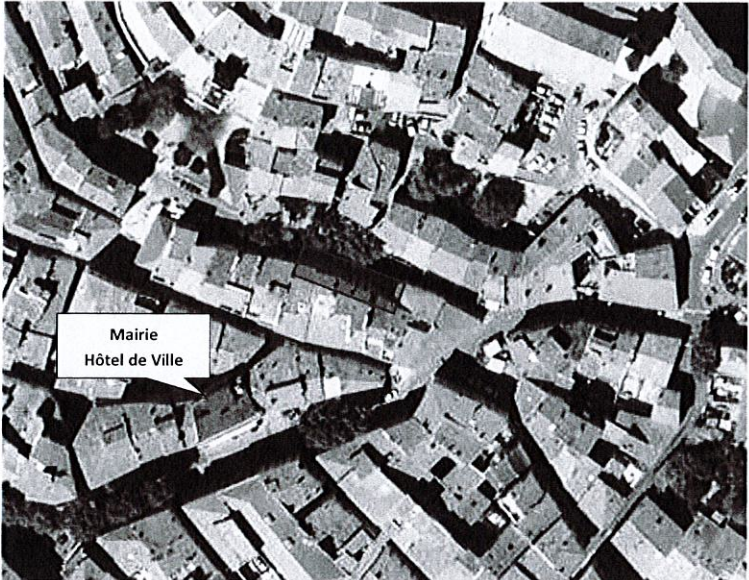
- pour le flux du verre : 3 conteneurs enterrés
- pour le flux des journaux-magazines : 3 conteneurs enterrés
- pour le flux des emballages : 3 conteneurs enterrés
- pour le flux des ordures ménagères : 6 ascenseurs et 8 conteneurs enterrés de 5 m³

La répartition et le montant des travaux sont donnés dans le tableau suivant :

SITES		Dépenses (€ HT)			
		Génie civil	Dévoiements	Conteneurs	TOTAL
1	Aubagne - Rue de Guin	18 603,10	1 192,00	22 180,00	41 975,10
2	Aubagne - Joseph Lafond	13 295,00	9 197,81	11 090,00	33 582,81
3	Aubagne – Jeu de Ballon	40 913,55	30 718,66	22 180,00	93 812,21
4	Auriol - Pujol 2	14 759,00	-	5 414,00	20 173,00
5	Auriol - Tourraques	50 787,80	-	25 491,00	76 278,80
6	Auriol - Quai du 8 mai	28 589,00	-	10 435,00	39 024,00
7	La Bouilladisse - Ancien Chemin d'Aix	26 537,95	-	10 435,00	36 972,95
8	La Bouilladisse - Chemin de la Noria	37 424,00	-	20 077,00	57 501,00
TOTAL € HT		230 909,40	41 108,47	127 302,00	399 319,87

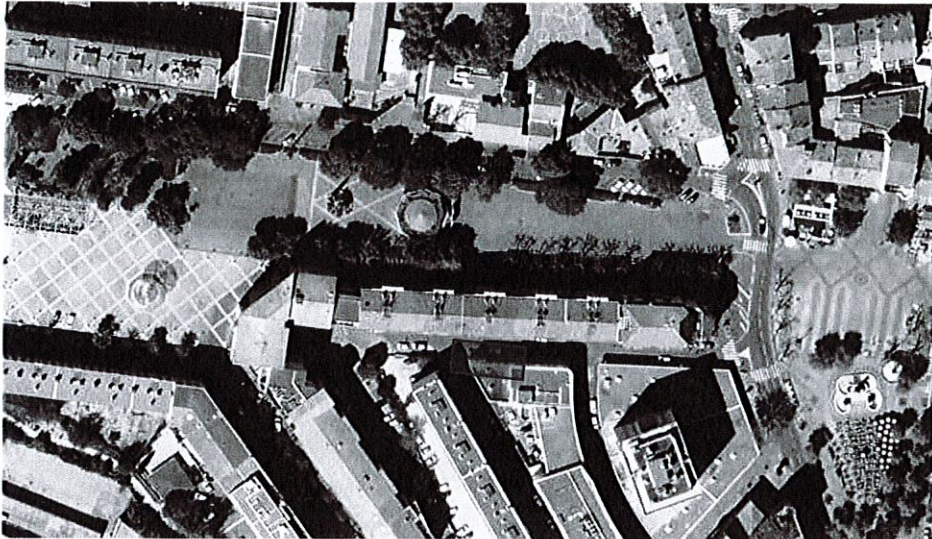
• Aubagne – rue de Guin

Les travaux ont consisté à équiper un site de la commune d'Aubagne avec 2 modules de 2 ascenseurs pour la collecte des ordures ménagères.

LOCALISATION DU SITE : Rue de Guin Aubagne	
 <i>Photo avant travaux - le 31/10/2018</i>	 <i>Photo après travaux - le 26/04/2019</i>
PLANNING	15 Avril 2019 → 24 Avril 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 18 603,10 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 22 180,00 € HT DEVOIEMENT FIBRE COMMUNE : 1 192,00 € HT AUTRES DEVOIEMENTS REALISES SUR BUDGET 2018

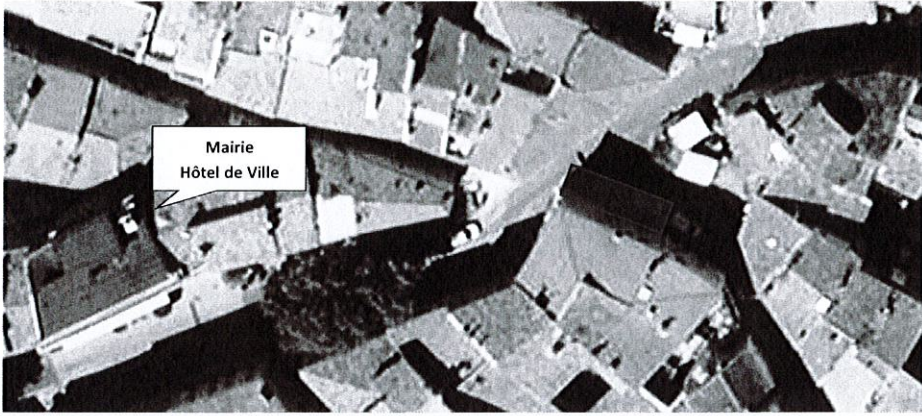
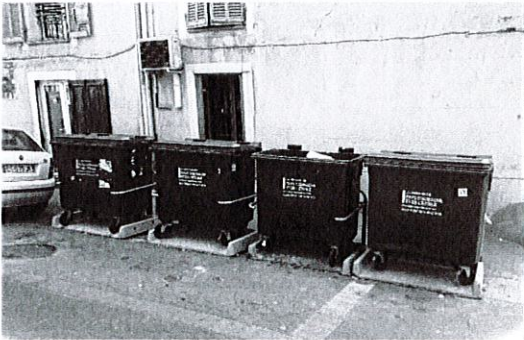
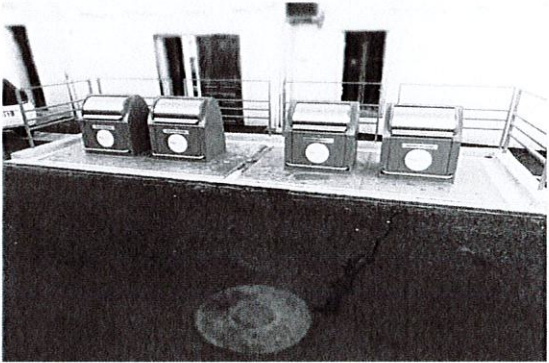
• Aubagne – rue Joseph Lafond

Les travaux ont consisté à équiper un site de la commune d'Aubagne avec 1 module de 2 ascenseurs pour la collecte des ordures ménagères.

LOCALISATION DU SITE : Rue Joseph Lafond Aubagne	
 <i>Photo avant travaux - le 21/09/2018</i>	 <i>Photo après travaux - le 22/11/2019</i>
PLANNING	28 Octobre 2019 →  → Décembre 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 13 295,00 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 11 090,00 € HT ENEDIS (DEVOIEMENT) : 9 197,81 € HT

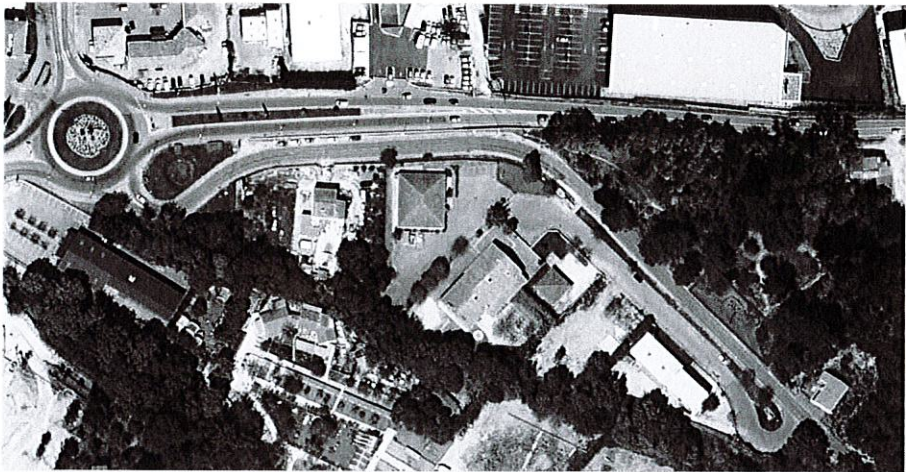
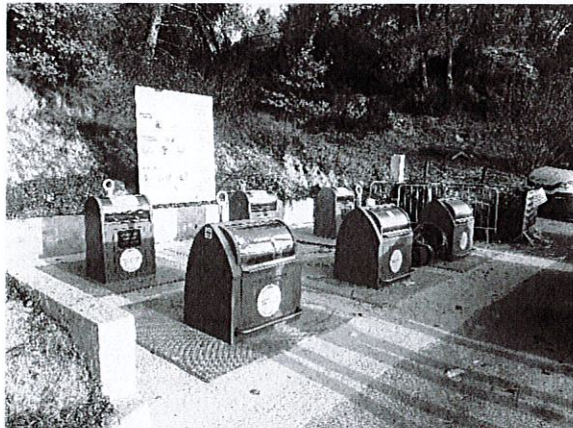
• Aubagne – rue Jeu de Ballon

Les travaux ont consisté à équiper un site de la commune d'Aubagne avec 2 modules de 2 ascenseurs pour la collecte des ordures ménagères.

LOCALISATION DU SITE : Jeu de Ballon Aubagne	
 <i>Photo avant travaux - le 19/06/2017</i>	 <i>Photo après travaux le 26/12/2019</i>
PLANNING	28 Octobre 2019  Décembre 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 40 913,55 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 22 180,00 € HT GRDF (DEVOIEMENT) : 11 214,21 € HT EAUX DES COLLINES (DEVOIEMENT AEP) : 19 504,45 € HT

• Auriol – quartier Pujol 2

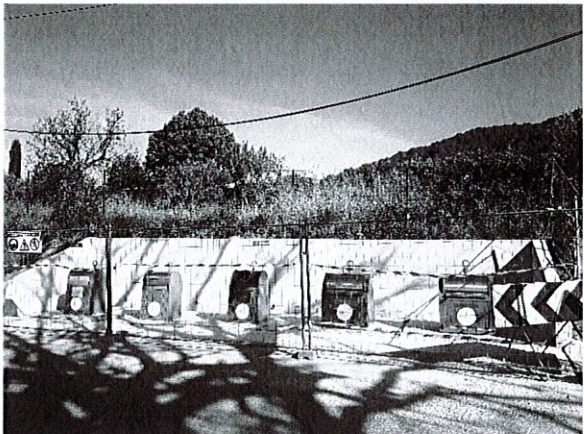
Les travaux ont consisté à équiper un site existant de la commune d'Auriol avec 1 conteneur enterré supplémentaire pour la collecte des ordures ménagères.

LOCALISATION DU SITE : Route de la Sainte Baume Auriol	
 <i>Photo avant travaux - le 20/09/2018</i>	 <i>Photo après travaux - le 24/01/2019</i>
PLANNING	14 Janvier 2019 →  → 21 Janvier 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 14 759,00 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 5 414,00 € HT

• Auriol – quartier des Tourraques

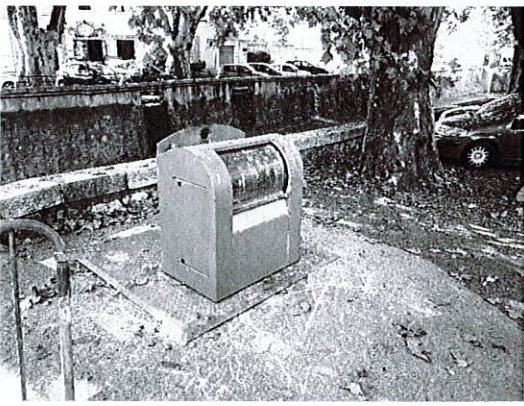
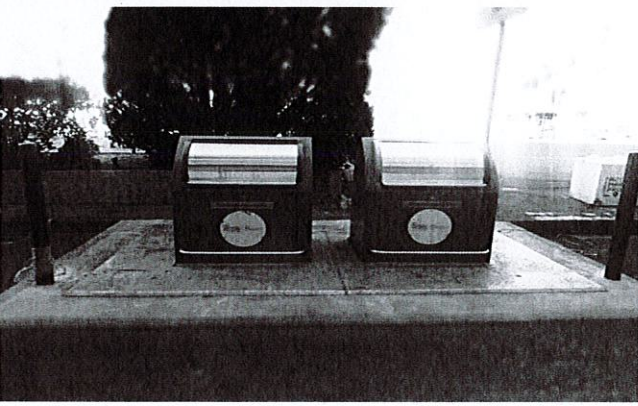
Les travaux consistent à remplacer 5 conteneurs sur un site de la commune d'Auriol :

- 2 conteneurs pour la collecte des ordures ménagères
- 1 jeu de conteneurs pour la collecte du tri (1 papier – 1 verre – 1 emballage)

LOCALISATION DU SITE : Avenue des Lavandières Auriol	
 <i>Photo avant travaux - le 26/11/2018</i>	 <i>Photo après travaux – le 23/05/2019</i>
PLANNING	29 Avril 2019 →  → 13 Mai 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 50 787,80 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 25 491,00 € HT

- Auriol – quai du 8 Mai

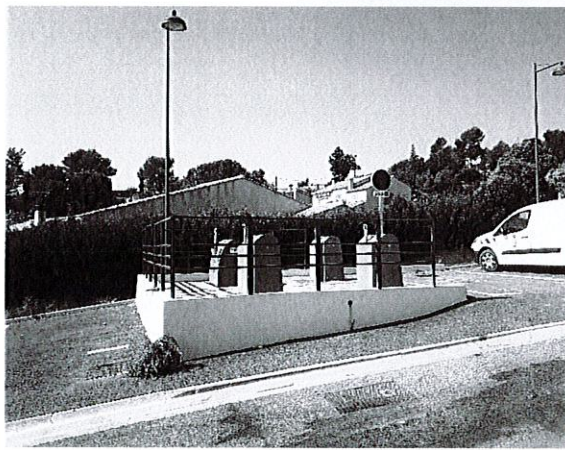
Les travaux consistent à équiper un site de la commune d'Auriol avec 2 conteneurs enterrés classiques de 5 m³ pour la collecte des ordures ménagères.

LOCALISATION DU SITE : Quai du 8 mai Auriol	
 <i>Figure 2 : Photo avant travaux – le 20/09/2018</i>	 <i>Figure 3 : Photo après travaux - le 28/06/2019</i>
PLANNING	
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 28 589,00 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 10 435,00 € HT

• La Bouilladisse – Ancien chemin d'Aix

Les travaux consistent à équiper un site existant de la commune de La Bouilladisse avec 2 conteneurs supplémentaires :

- 1 conteneur pour la collecte des ordures ménagères
- 1 conteneur pour la collecte des emballages

LOCALISATION DU SITE : Ancien chemin d'Aix La Bouilladisse	
 <i>Photo avant travaux – le 20/09/2018</i>	 <i>Photo après travaux – le 07/03/2019</i>
PLANNING	24 janvier 2019  1^{er} Février 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 26 537,95 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 10 435,00 € HT

• La Bouilladisse – chemin de la Noria

Les travaux consistent à équiper un site de la commune de La Bouilladisse avec 5 conteneurs enterrés :

- 2 conteneurs pour la collecte des ordures ménagères
- 1 jeu de conteneurs pour la collecte du tri (1 papier – 1 verre – 1 emballage)

LOCALISATION DU SITE : Chemin des Gémeaux La Bouilladisse	
 <i>Photo avant travaux - le 20/09/2018</i>	 <i>Photo après travaux - le 07/03/2019</i>
PLANNING	4 Février 2019 →  → 12 Février 2019
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 37 424,00 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 20 077,00 € HT

1.4.3 Sacs de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers

Dans le cadre d'une politique volontariste de tri, le Conseil de Territoire met à disposition des habitants des sacs de pré-tri. Ces derniers facilitent la séparation à la source des recyclables secs. Ainsi, séparés, ces déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage par flux (verre, journaux-magazines, emballages) à partir des Points d'Apport Volontaire disposés sur le territoire.

1.5 La collecte des déchets

1.5.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.5.1.1 *Modalités de la collecte et mode de gestion*

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés pour les ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2019, le service était composé de :

- 9 agents de maîtrises
- 113 agents (chauffeurs/ripeurs) *jusqu'au mois de juin* ; 120 agents (chauffeurs/ripeurs) *de juillet à décembre*
- 24 équipes le matin et 2 équipes à la journée
- 6 équipes de collecte des encombrants sauvages
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée)
- 34 bennes d'ordures ménagères et 4 camions grue, 12 véhicules à plateau, 2 fourgons

1.5.1.2 *Fréquences des collectes par commune*

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne, la collecte est réalisée tous les jours.

Le tableau en page suivante définit, pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM.

Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x		x		x	
Aubagne St Mitre	x	x	x	x	x	x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude	x			x	x	
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	x
Cuges (secteur 2) C3		x		x		x
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Savournin + Cadolive + Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Savournin + Cadolive + Peypin (secteur 2)	x		x		x	
St Savournin + Cadolive + Peypin (ptes traverses)	x		x		x	

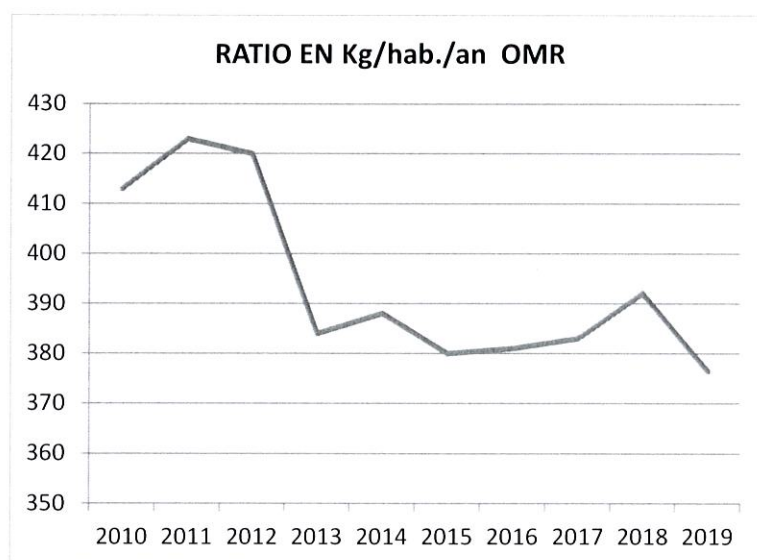
Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2020
 Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.5.1.3 Refonte des tournées

Afin de prendre compte l'évolution du territoire, les collectes des ZI et ZA, et l'équité entre les équipes, il a été entrepris, au cours de l'année 2019, une refonte complète des tournées des ordures ménagères et assimilés. Outre la prise en compte de tous les paramètres (typologie des voies à desservir, mode de collecte, capacité des véhicules, temps de haut de pieds, nombre de vidage nécessaires, etc...), ce travail a permis d'identifier sur certaines tournées spécifiques les déchets collectés au titre des déchets des entreprises.

1.5.1.4 Tonnages collectés en 2019

La production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est en légère diminution par rapport à 2019 (- 4,33%).



1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de L'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter, que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri.

Nous avons actuellement, au total, 991 colonnes (*enterrées et aériennes*) sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines).

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le territoire est de 1 point de tri pour 318 habitants.

La collecte des Points d'Apport Volontaire a été réalisée en 2019 par l'entreprise SUEZ RV MEDITERRANEE.

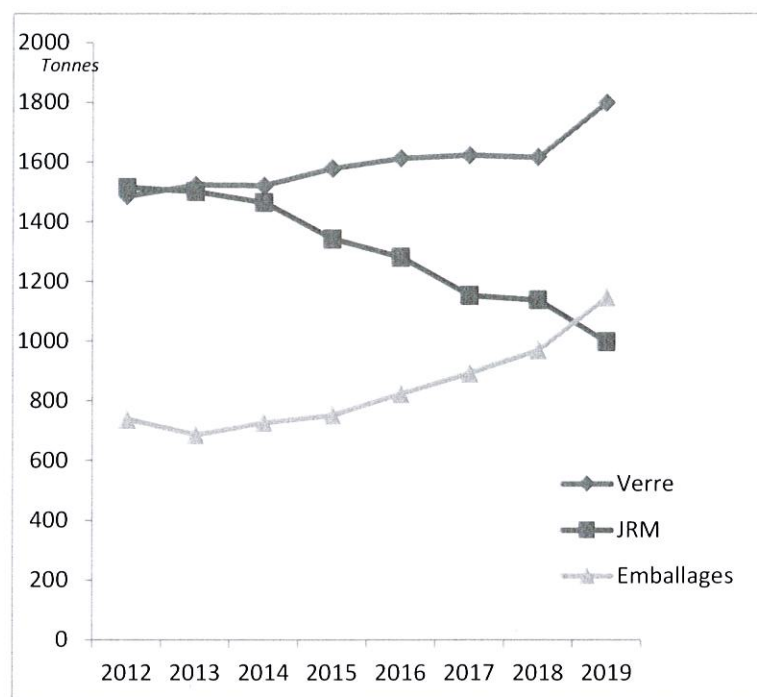
La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non-débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne les colonnes sont collectées :

- pour les emballages :
2 fois par semaine
- pour le verre :
1 fois par semaine
- pour les journaux-magazines :
1 fois par semaine



	PAV			
	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2019	1799	997.86	1147.41	3944.37
Ratio Kg/hab./an	17.11	9.49	10.92	37.5
Nombre de colonnes	327	335	329	991
Tonnes par colonne	5.50	2.97	3.48	3.98
Nombre de colonnes / hab.	321	314	319	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020



Les courbes ci-dessus mettent en perspective une augmentation progressive du taux de captage des emballages depuis 2012. Ainsi nous sommes passés d'un tonnage récupéré en 2012 de 738 tonnes à 1 147.41 tonnes en 2019 soit + 55.5%. De la même façon, les quantités de verre récupérées augmentent depuis 2014. Les tonnages collectés étaient de 1 521 tonnes en 2014 pour atteindre, en 2019, 1 799 tonnes soit + 18.3%

En revanche, on note depuis 2010 une nette diminution des quantités de journaux-magazines récupérés : passage d'un tonnage de 1 611 tonnes en 2010 à 997.86 tonnes en 2019 ce qui représente une baisse de plus de 38%.

1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation

Onze agents réalisent tous les jours le nettoyage des 330 Points d'Apport Volontaire du Territoire (*). Dans le cadre de cette mission ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement. Au cours de l'année 2019 nous avons revu les tournées de nettoyage des PAV afin de passer tous les jours sur chaque point et améliorer ainsi la qualité du service public.

(* chaque point comprend au minimum une colonne de chaque flux : verre, journaux magazines, emballages)



Equipes de nettoyage des PAV

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-C74-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.5.3 Les collectes séparatives

1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015 la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune :

<u>Mardi :</u>	× 5h30 à 12 heures : Aubagne / Pont de L'Etoile/ Roquevaire/Auriol/St Zacharie (cartons + papiers des administrations)
<u>Mercredi :</u>	× 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
<u>Jeudi :</u>	× 5h30 à 12 heures : Aubagne / La Bouilladisse / La Destrousse / Peypin / Cadolive / St Savournin (cartons + papiers des administrations)
<u>Vendredi :</u>	× 5h30 à 12 heures : Aubagne+ ZI Napollon / La Condamine / Route de Napollon/ La Penne sur Huveaune (cartons + papiers des administrations)
<u>Samedi :</u>	× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ RN Pujol+ Route de Gémenos

En 2019, le gisement collecté par ce type de collecte est de 159.98 tonnes.

1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- *huiles de vidange de voiture...*

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets

peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. De ce fait, les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des



Déchets Dangereux des Ménages. Ces dernières ont été renouvelées au cours de l'année 2018.

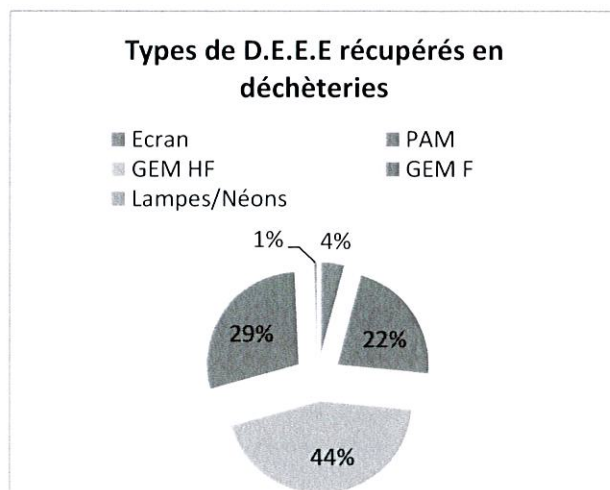
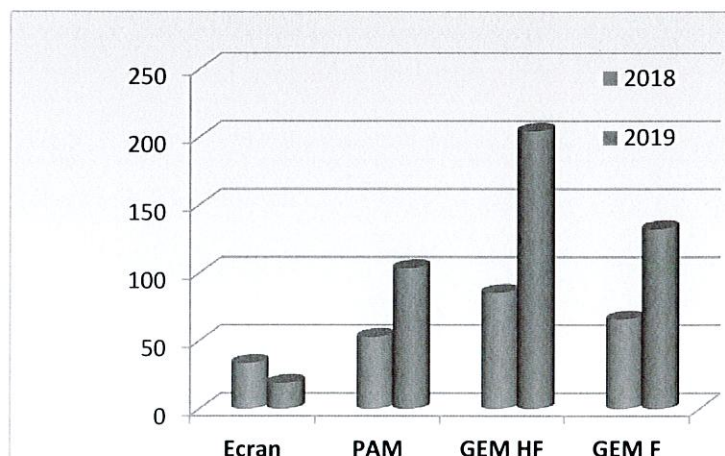
Ainsi, les tonnages récupérés au cours de l'année 2019 s'élèvent à 145.62 tonnes.

1.5.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

Depuis juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries, la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange, et écrans).

Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes....) située à MARNAGNE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...).

En 2019, 463 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Les DEEE désignent les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi...)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax...)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...).

Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; mais ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.

De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire.

En 2019, cette collecte séparée a permis la récupération de 3.13 tonnes de lampes.

1.5.3.4 Récupération des textiles

Un appel à projet a été lancé par la Métropole afin de choisir les opérateurs de collecte pour cette filière par territoire. Cet appel à projet a fait l'objet d'une délibération Métropolitaine N°003-4798/18/BM le 13 décembre 2018.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'opérateur retenu est ECO-TEXTILE. Aujourd'hui nous disposons de 19 colonnes. Il est prévu dans le cadre de cette contractualisation de densifier le nombre de colonnes sur le territoire afin d'atteindre un maillage ambitieux. Pour ce faire, des conventions d'autorisation d'occupation du domaine public seront passées en 2019 avec les communes du Territoire.

En 2019, 118.2 tonnes de textiles ont été valorisées.



Colonne à textiles

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.5.3.5 Récupération des pneus

La collectivité a contractualisé avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du territoire.

Filière ALIAPUR :

- une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés
- lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix
- il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus et la collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR
- contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégories et stockés à l'abri de la pluie

En 2019, 60.25 tonnes de pneus ont fait l'objet d'une valorisation énergétique.

1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie

La collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme « Eco-mobilier », agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité sont de :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation à l'horizon 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

Pour répondre à ces objectifs, la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2019 est de 164.46 tonnes.

1.5.4 Les actions de communication

Sept éco-ambassadeurs ont assuré la communication de proximité sur le territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2019 correspondent en grande majorité à :

- **de la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire :**

12 périodes de communication, concernant la mise en service de points de tri, le rappel des consignes de tri, le déplacement de conteneurs d'ordures ménagères, etc...

- **des interventions en milieu scolaire :**

283 animations, réparties au sein de 29 écoles primaires du territoire soit 118 classes et près de 3 000 enfants sensibilisés aux déchets et au recyclage

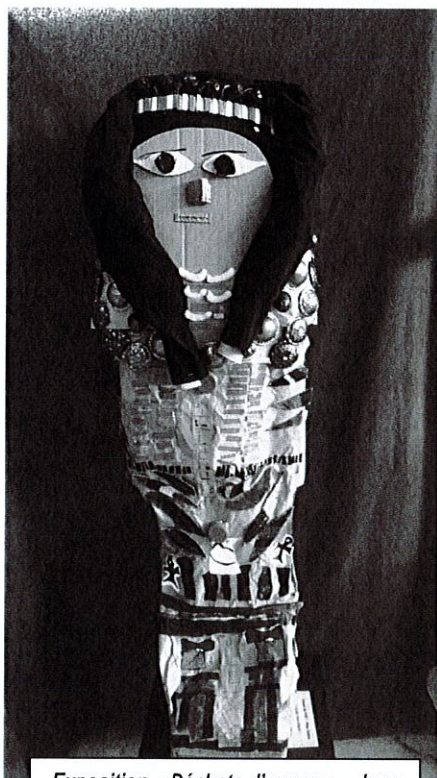
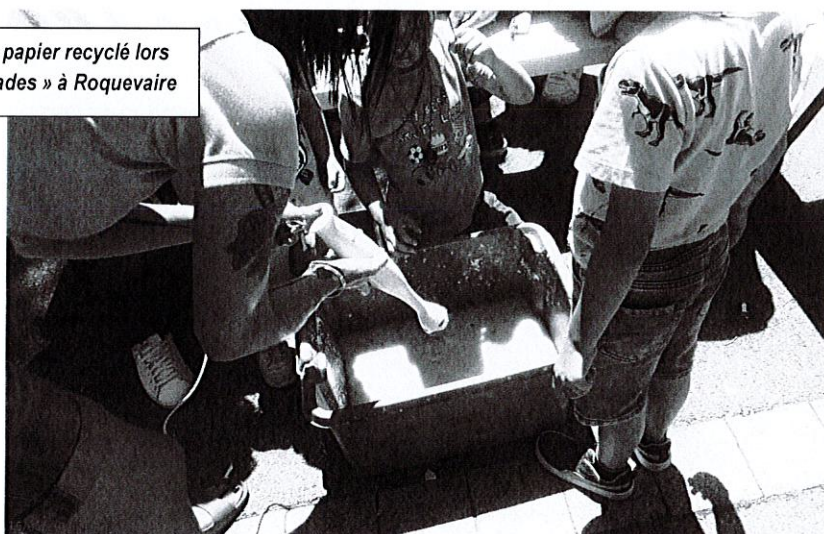
- **des enquêtes de satisfaction dans les déchèteries :**

154 enquêtes réalisées en 2019

- **des stands de tri au niveau de diverses manifestations (Jardins et Senteurs, Festival des Enfants...) :**

18 manifestations, avec un stand d'information et/ou une animation ludique de type « Pêche aux Déchets », « Foot du Tri », etc...

Fabrication de papier recyclé lors
des « Huveanades » à Roquevaire



Exposition « Déchets d'œuvres » dans
le cadre du projet du « Musée du
Louvre... façon récup' »

« Foot du Tri » à La Bouilladisse



Avisé n° 2019-013-200054807-202010-4-CV-19-03-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service « déchets » du Conseil de Territoire assure pour chaque commune, conformément au tableau ci-dessous, une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers. En 2019, les quantités collectées représentent 443.38 tonnes auxquelles il faut rajouter 1 520 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie du Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur		X				
Aubagne centre-ville			X			
Aubagne grands ensembles		X			X	
La Penne-sur-Huveaune		X				
Cuges-les-Pins				X		
Roquevaire		X				
Auriol / St Zacharie		X				
Peypin / Cadolive / St Savournin		X				
Belcodène / La Bouilladisse / La Destrousse			X			
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X		X		X
Roquevaire / Auriol / St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse / Belcodène / La Destrousse	X	X	X	X	X	X
Peypin / La Destrousse / Belcodène / La Bouilladisse / St Savournin / Cadolive	X	X	X	X	X	X

1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous

Le service de collecte des déchets verts a été mis en place pour apporter une solution à la population, face à l'interdiction définie par arrêté préfectoral de brûler toute l'année. Pour pouvoir bénéficier de ce service, l'habitant se doit d'une part, de prendre rendez-vous via le service de réponses téléphoniques du territoire et d'autre part, de récupérer des sacs biodégradables mis à disposition par la collectivité. Ces derniers permettent de collecter les feuilles et les tontes des gazons. Les tailles doivent par contre être

disposées sous forme de fagots. Les déchets verts ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois).

En 2019, cette prestation a permis de récupérer uniquement 103.22 tonnes de déchets verts. L'analyse des prises de rendez-vous met en exergue que ce service est encore limité à quelques personnes, beaucoup d'usagers continuent de brûler ou de mettre les déchets verts dans les conteneurs OM.

1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques

Le Conseil de Territoire, en partenariat avec les services techniques des villes, intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO.

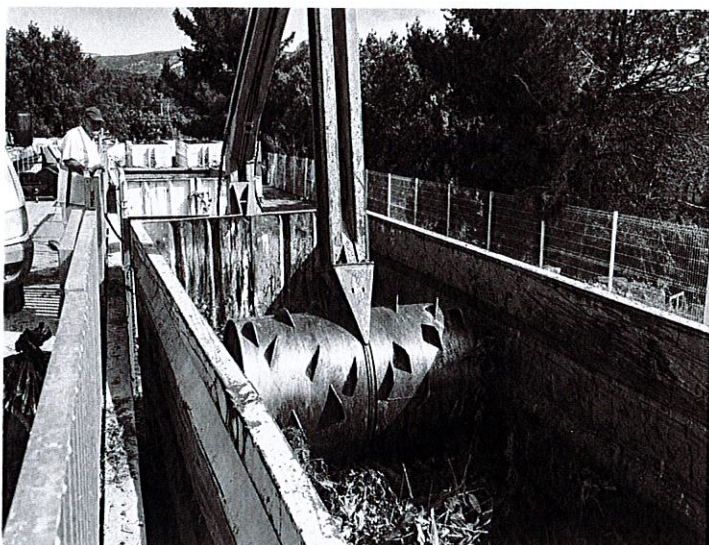
En 2019, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 1 952.4 tonnes d'encombrants, 568.38 tonnes de déchets verts et 130.05 tonnes de gravats.

Le tableau ci-dessous définit le nombre de bennes mis en place sur le territoire en 2019 par flux :

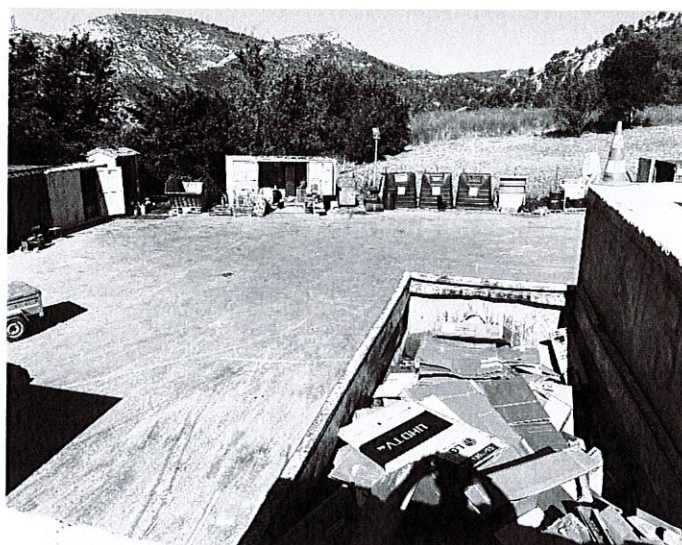
	Nombre de bennes encombrants	Nombre de bennes pour les gravats	Nombre de bennes pour les végétaux	Total
Janvier	75	2	27	
Février	72		13	
Mars	67		14	
Avril	62	3	13	
Mai	64	4	35	
Juin	56	1	22	
Juillet	74		10	
Août	71	2	7	
Septembre	108		33	
Octobre	86	4	24	
Novembre	76		11	
Décembre	83		14	
Total	894	16	223	1 133

1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries desservent le territoire.



Déchèterie d'Aubagne



Déchèterie d'Auriol

Les horaires d'ouverture de l'année 2019 sont :

<u>AUBAGNE</u> : ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>AURIOL</u> : Quartier Pont de Joux Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés
<u>CUGES-LES-PINS</u> : Chemin Ste Catherine Le lundi, mercredi et samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>PEYPIN</u> : ZI de Valdonne Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés

• Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères :

- déchets ménagers encombrants
- végétaux
- matériaux inertes (gravats, décombres)
- cartons
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- emballages ménagers recyclables
- DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)
- pneus
- bois
- piles et batteries
- métaux ferreux
- verre
- papier

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

- Les déchets récupérés dans les contenants spéciaux sont :

- les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- les piles et les accumulateurs
- les huiles de vidanges usagées
- les lampes
- les textiles
- les batteries

- Sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire :

- le verre
- les journaux/revues/magazines
- les emballages

Les déchèteries du territoire sont régies par un nouveau règlement intérieur du Territoire validé par le Conseil de Territoire en date du 15 octobre 2018 (délibération N°CT4 /151018 /6).

Ainsi les principes de ce règlement sont les suivants :

- les dépôts sont limités à 3m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis obligatoirement d'une carte d'accès.
- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers).
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 acceptation des particuliers uniquement.
- l'accès aux déchèteries n'est autorisé qu'aux véhicules de PTAC ≤ à 3.5 tonnes.

Bilan des tonnages des quatre déchèteries

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Pneus	TOTAL
St Mitre	1745,72	2008,07	3869,26	442,182	1572,2	48,3785	10,53	192,02	135,462	90,42		10114,2425
Auriol	1765,56	2120,92	2050,14	316,314	834,14	28,547	11,47	93,56	103,051	53,9		7377,602
Cuges	491,34	501,44	550,89	71,04	284,18	9,1265	2,06	29,44	38,348	20,14		1998,0045
Peypin	1748,04	1864,64	1801,82	41,97	811,66	31,276	2	24,2	41,769	0		6367,375
							0		141,14	0		141,14
TOTAL	5750,66	6495,07	8272,11	871,506	3502,18	117,328	26,06	339,22	459,77	164,46	60,25	26058,61

St Mitre

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Total
Janvier	117,04	161,58	254,38	22,28	105,6	3,683	0,84	12,2	11,55	4,58	693,733
Février	125,22	153,2	270,58	26,7	111,72	3,015	0	12,3	10,664	6,98	720,379
Mars	176,8	178,84	380,16	42,72	143,5	4,827	1,62	13,66	12,845	6,72	961,692
Avril	175,02	161,54	332,12	34,82	137,04	5,069	1,35	14,4	10,548	6,16	878,067
Mai	178,66	170,46	373,54	48,04	155,14	4,98	0	16,62	10,513	6,22	964,173
Juin	143,96	190,26	403,92	34,79	134,68	4,617	0,79	16,28	9,488	8,52	947,305
Juillet	118,46	175,14	328,46	41,18	143,42	3,882	0,9	17,82	11,021	6,76	847,043
Août	108,78	153,34	319,2	43,38	129,48	4,222	0,72	16,6	14,507	9,08	799,309
Septembre	122,34	161,6	284,4	41,66	137,1	2,2475	1,47	20,24	11,669	10,06	792,7865
Octobre	186,48	179,92	321,53	40,32	138,38	5,4	0,9	17,08	11,122	8,52	909,652
Novembre	148,98	166,77	342	33,852	122,62	2,75	1,15	14,7	10,918	8,2	851,94
Décembre	143,98	155,42	258,97	32,44	113,52	3,686	0,79	20,12	10,617	8,62	748,163
TOTAL	1745,72	2008,07	3869,26	442,182	1572,2	48,3785	10,53	192,02	135,462	90,42	10114,2425

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Auriol

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Total
Janvier	116,3	128,24	118,32	9,66	50,02	1,882	0,84	7,88	3,948	2,7	439,79
Février	138,82	162,4	142,94	9,44	55,5	1,315	0	10,08	1,683	3,96	526,138
Mars	177,34	174,84	187,86	15,2	78,34	3,535	1,33	3,5	5,328	3,4	650,673
Avril	157,74	179,14	212,2	34,38	75,5	3,276	1,27	8,48	9,004	5,28	686,27
Mai	182,02	172,12	199,26	31,62	81,4	2,599	0	9,6	9,992	3,74	692,351
Juin	145,1	166,5	191,44	27,95	71,3	2,299	0,8	8,88	9,743	4,7	628,712
Juillet	119,68	194,86	184,78	37,62	72,9	2,416	1,61	8,42	9,192	6,46	637,938
Août	114,84	222,86	199,78	31,66	72,02	4,369	1,01	1,48	13,221	8,38	669,62
Septembre	124,4	181	147,98	34,68	68,8	0,824	0,86	7,08	4,207	4,68	574,511
Octobre	184,22	211,04	185,92	33,97	83,42	2,057	1,72	12,02	14,393	2,9	731,66
Novembre	161,92	159,36	160	24,634	64,26	1,408	1,19	6,68	10,744	3,74	593,936
Décembre	143,18	168,56	119,66	25,5	60,68	2,567	0,84	9,46	11,596	3,96	546,003
TOTAL	1765,56	2120,92	2050,14	316,314	834,14	28,547	11,47	93,56	103,051	53,9	7377,602

Cuges

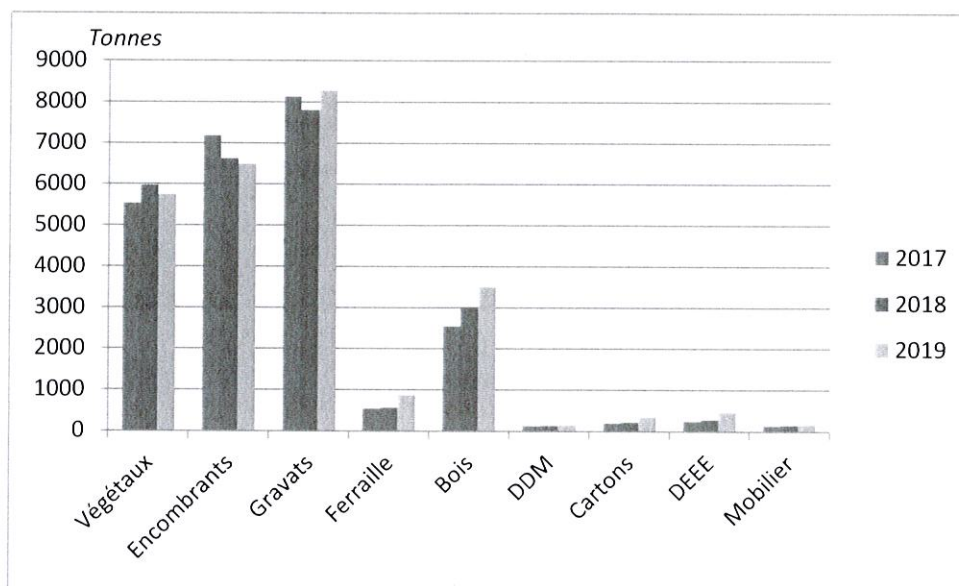
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Total
Janvier	34,64	32,34	41,44	5,28	19,12	0	0	1,38	4,155	1,1	139,455
Février	32,44	44,08	42,64	6,62	22,86	0	0	2,26	2,151	1,22	154,271
Mars	51,62	49,14	72,36	6,84	26,9	0,751	0,75	1,92	2,478	1,38	214,139
Avril	51,12	47,54	62,86	8,54	24	0,611	0	2	2,207	1,42	200,298
Mai	55,14	43,52	59,36	3,78	27	0,38	0	2,44	3,589	0,96	196,169
Juin	39,98	35,08	39,4	3,82	21,18	0,1	0	1,42	1,438	1,02	143,438
Juillet	29,16	45,94	56,05	8,92	29,96	0,862	0,72	2,96	4,317	3,54	182,429
Août	31,38	40,72	35,44	8,62	20,26	0,988	0	2,8	3,837	1,14	145,185
Septembre	37,1	41,42	42,98	3,74	25,86	4,4425	0	0	2,676	2,24	160,4585
Octobre	56,14	47,16	27,8	7,16	26,32	0,805	0,59	5,02	4,88	1,28	177,155
Novembre	31,82	36,16	38,46	0	23,38	0,187	0	3,78	2,741	1,56	138,088
Décembre	40,8	38,34	32,1	7,72	17,34	0	0	3,46	3,879	3,28	146,919
TOTAL	491,34	501,44	550,89	71,04	284,18	9,1265	2,06	29,44	38,348	20,14	1998,0045

Peypin

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Total
Janvier	108,24	137,8	118,1	2,14	38,34	2,365	0	0	3,212	410,197
Février	138,98	121,36	115	2,78	55,82	1,438	0	5,46	1,617	442,455
Mars	190,48	150,3	182,41	3,28	77,42	2,387	0,75	4,46	1,411	612,898
Avril	181,14	168,62	227,94	3,7	79,04	2,186	0	4,3	2,127	669,053
Mai	190,42	158,08	204,32	3,1	76,04	2,997	0	5,16	2,644	642,761
Juin	148,28	167,9	157,32	2,72	70,7	1,878	0	0,98	3,102	552,88
Juillet	107,56	192,24	141,11	4,18	63,38	3,05	0	0	2,694	514,214
Août	104,44	182,3	146,7	6,48	74,58	2,891	0	0,86	5,544	523,795
Septembre	123,76	157,92	128,32	3,28	81,3	4,44	0	0	6,503	505,523
Octobre	182,36	156,38	137,45	4,5	86,08	2,434	0	2,14	5,102	576,446
Novembre	147,88	139,04	123,16	5,81	57	2,687	0	0	4,326	479,903
Décembre	124,5	132,7	119,99	0	51,96	2,523	1,25	0,84	3,487	437,25
TOTAL	1748,04	1864,64	1801,82	41,97	811,66	31,276	2	24,2	41,769	6367,375

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie : comparaison 2017/2018/2019



Le taux de valorisation des déchets issus des déchèteries, par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites, est de 53%.

À noter que nous constatons entre 2017 et 2018 une stagnation des tonnages (+ 0,46%). Dès lors, afin d'atteindre les exigences définies par loi de transition énergétique et de croissance verte d'août 2015, des réflexions sont engagées à l'échelle de la Métropole pour réduire le flux des déchets professionnels à la charge des collectivités, notamment au niveau des déchèteries.

1.5.7 La collecte des déchets des professionnels

La collecte des différentes zones industrielles et artisanales du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis).

Afin de définir exactement les tonnages de déchets assimilés issus des entreprises, le service « déchets » du Territoire a revu les tournées en organisant des circuits spécifiques aux ZI / ZA afin de mieux appréhender les tonnages d'origine industrielle pris en compte par la collectivité.

Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM.

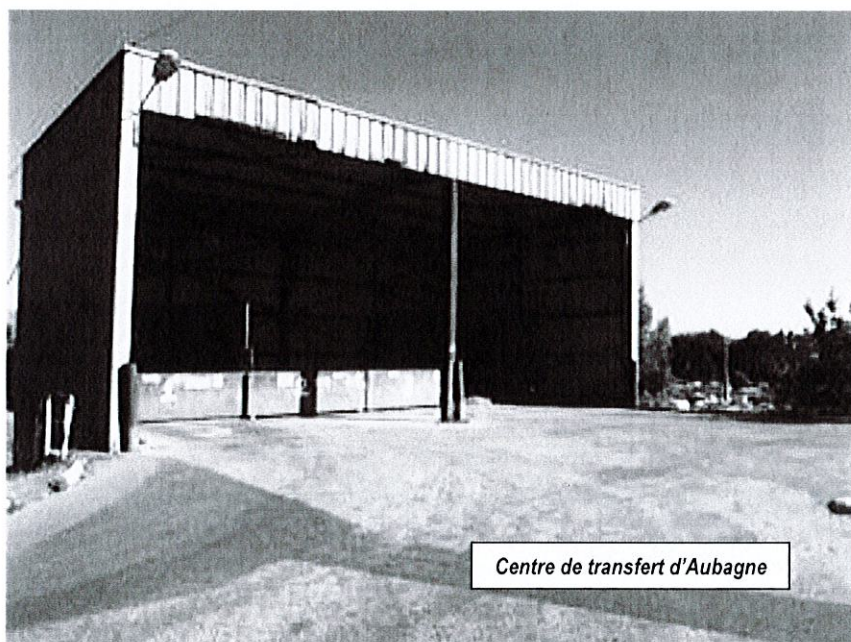
1.6 Le transfert des déchets

1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1.1 Modes de gestion et équipements

Les modes de gestion

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- le centre de transfert d'Aubagne :

- *Gestion du haut de quai* : en régie.
Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 4 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société PASINI pour le transport des OM et des encombrants.

- le centre de transfert de Peypin :

- *Gestion du haut de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
 - DELTA RECYCLAGE (sous-traitance QUEYRAS Environnement), de janvier à juillet 2018
 - SUEZ RV MEDITERRANEE à partir d'août 2018

Les équipements

• le centre de transfert d'Aubagne :

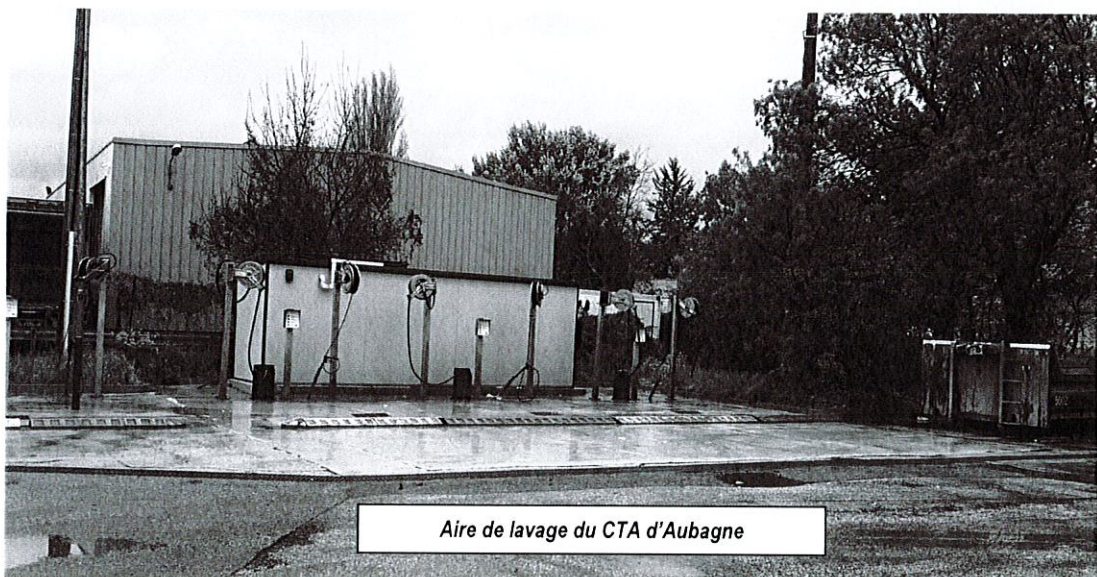
L'installation comporte les équipements suivants :

- un pont bascule
- des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- un bâtiment d'exploitation
- une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons
- un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants, situé à l'arrière du quai en partie haute
- un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant
- un quai de vidage pour les balayeuses
- une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir
- 13 caissons hermétiques de 30m³
- deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses

• le centre de transfert de Peypin :

L'installation comporte les équipements:

- un pont bascule
- des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- un bâtiment d'exploitation
- une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons
- quatre caissons hermétiques de 30 m³



Aire de lavage du CTA d'Aubagne

1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

En 2019, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 37 843.24 tonnes d'ordures ménagères et 443.38 tonnes d'encombrants.

Le centre de transfert de Peypin a accueilli 1 585.29 tonnes d'ordures ménagères.

CENTRE DE TRANSFERT D'AUBAGNE			CENTRE DE TRANSFERT DE PEYPIN
2019	Ordures ménagères	Encombrants	OM Peypin
JANVIER	3 135,560	7,800	58,400
FEVRIER	2 762,700	5,040	96,150
MARS	3 046,600	13,680	110,850
AVRIL	3 337,710	50,060	138,150
MAI	3 312,020	47,500	155,050
JUIN	2 996,250	50,220	171,150
JUILLET	3 444,750	40,920	218,300
AOUT	3 012,170	72,440	149,300
SEPTEMBRE	3 088,760	30,780	127,800
OCTOBRE	3 284,070	29,360	119,200
NOVEMBRE	3 106,560	55,920	97,400
DECEMBRE	3 316,090	39,660	143,540
TOTAL	37 843,240	443,380	1 585,290

En 2018, le centre de transfert d'Aubagne avait réceptionné 39 956 tonnes d'ordures ménagères et 502.32 tonnes d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2018 et 2019 met en exergue, pour 2019, une diminution du poids des apports de - 5.28% pour les ordures ménagères et une baisse de -11,73% pour les encombrants ménagers. Cette diminution est due au fait qu'une grande partie des encombrants collectés en porte à porte est désormais transférée sur le site de la Ressourcerie.

En 2018, le centre de transfert de Peypin avait, quant à lui, réceptionné 1 220.85 tonnes d'ordures ménagères. La comparaison entre 2018 et 2019 met en évidence une augmentation des quantités réceptionnées de + 29.85%.

1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en apport volontaire sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2019, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 3 482 tonnes répartis ainsi :

- 2 145.27 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux-magazines)
- 339.22 tonnes de cartons des déchèteries du territoire
- 997.86 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants

Le verre récupéré via la collecte des Points d'Apport Volontaire est, quant à lui, orienté vers le centre de transfert de SUEZ RV MEDITERRANEE situé Traverse de la Bourgade à Aubagne avant de repartir par semi-remorques vers le repreneur OI Manufacturing. En 2019, 1 799 tonnes ont été reçues sur ce site.

Le comparatif entre 2018 et 2019 met en évidence, une forte augmentation de + 40.25% des recyclables secs réceptionnés sur le site de Bronzo dû à une progression forte du taux de captage des emballages ménagers.



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes)



Accuse de réception en préfecture
013-2000000000201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.7 Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 Le transport des déchets

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2019.

Origine	Type de déchets	Modalités d'exploitation
Transport à partir des déchèteries de St Mitre, Auriol, Peypin et Cuges les Pins	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et Déchets Ménagers Spéciaux	<i>Depuis le mois d'août 2018 :</i> SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	Société PASINI
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	<i>Depuis le mois d'août 2018 :</i> SUEZ RV MEDITERRANEE

1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers

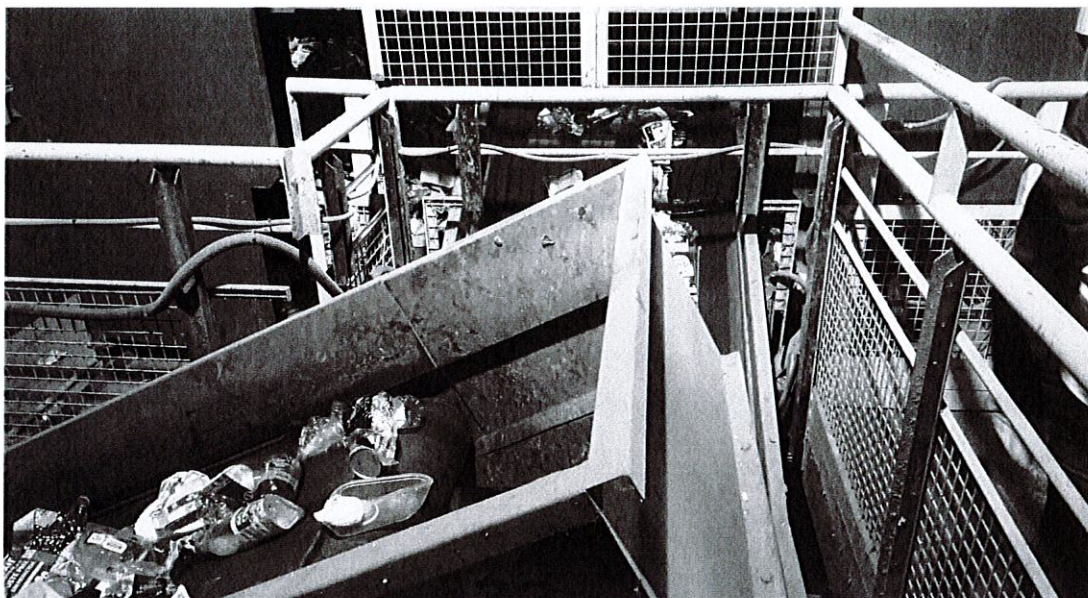
Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation.

Le tableau ci-dessous définit la comparaison 2015-2016-2017-2018-2019 des tonnages passés sur la chaîne de tri et expédiés vers des filières de valorisation.

PAV EMBALLAGES	2015	2016	2017	2018	2019
PET foncé couleur	38.721	43.345	27.37	46.92	50.31
PET clair	78.885	90.534	91.52	79.7	107.92
PEHD	64.017	66.494	63.82	51.8	72.87
Acier	63.227	76.160	79.38	87.2	85.34
Aluminium	9.296	10.382	12.52	15.74	15.68
TETRA ELA	29.337	30.767	52.36	0	36.37
Cartonnettes EMR	164.143	171.481	161.05	211.26	246.85
JRM	29.545	37.892	52.28	0	59.87
Gros de magasin	96.019	109.530	151.09	154.08	226.44
Refus	145.503	163.179	192.94	177.52	165.92
Total expédié	718.693	799.762	884.33	824.22	800.56
Stocks	33.007	24.498	63.63	184.89	456.26
Total triés	751.7	824.26	947.96	1 009.11	1 523.83



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes)



Repreneurs par matériaux

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.7.3 Le traitement des déchets

1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères : <i>collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés</i>	I.S.D.N.D.	- La Fare-les-Oliviers (SMA Environnement) - Septème-Les-Vallons (Valsud)
Traitement des Encombrants	Encombrants	- Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) - Centre de tri à Arles/Martigues (Delta Recyclage)
Verre	Recyclage	Centre rupture : quai de rupture SUEZ + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO) + Papeteries Emin-Leydier
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SUEZ SITA SUD
Végétaux	Compostage	Prestataire SITA (RBM Gémenos et à partir du mois de juin 2019 unité de compostage de Valsud à Signes)
Déchets Ménagers Spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière / Valorisation énergie	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Inertes	I.S.D.N.D. classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces déchets, issus des centres de transfert d'Aubagne ou de Peypin, sont transférés vers les sites suivants :

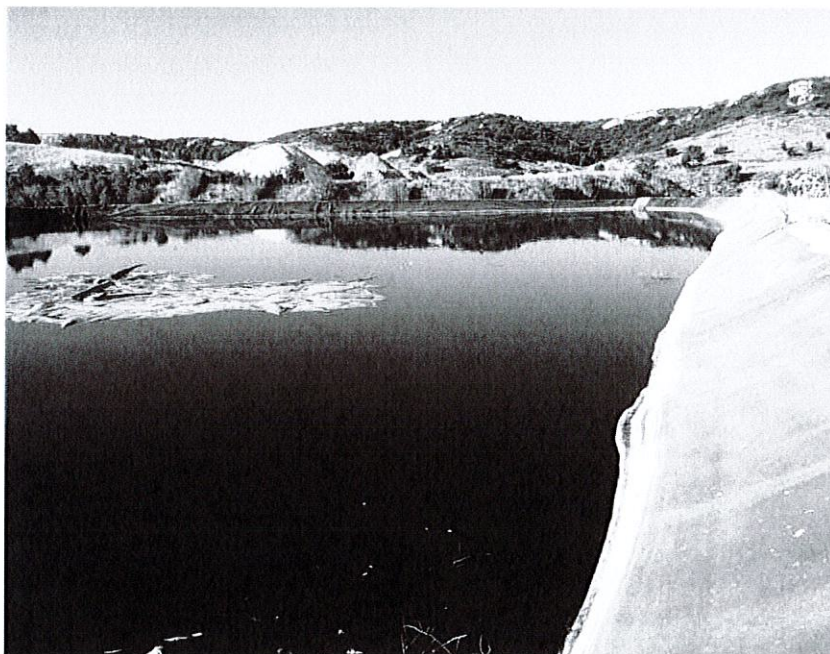
- La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers
- Valsud à Septèmes-Les-Vallons



ISDND Valsud – Septèmes-les-Vallons

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces deux sites est définie dans le tableau suivant :

2019	OM Vautubière	OM Valsud	Total
JANVIER	172,16	3 021,800	
FEVRIER		2 858,850	
MARS		3 192,800	
AVRIL	129,06	3 346,800	
MAI	193,62	3 339,100	
JUIN		3 167,400	
JUILLET		3 663,050	
AOUT	20,32	3 141,150	
SEPTEMBRE	533,36	2 708,680	
OCTOBRE	1727,47	1 675,800	
NOVEMBRE	2879,16	324,800	
DECEMBRE	590,04	2 889,490	
TOTAL	6245,19	33 329,720	39574,91



Bassin de décantation des lixiviats et des eaux souterraines

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-19-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Conformément à l'arrêté de post exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site. Ce dernier se caractérise, conformément à l'arrêté d'autorisation, par la gestion :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats
- de la production de biogaz
- du débroussaillage et du dépressage du site
- des extincteurs du site
- de la clôture du site

Données relatives à la valorisation du biogaz

- Biogaz valorisé : 1 847 099 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 41 %
- Energie électrique nette : 1 787 MWh élec soit l'équivalent de 147 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 769 habitants
- Consommation de l'installation : 409 MWh élec

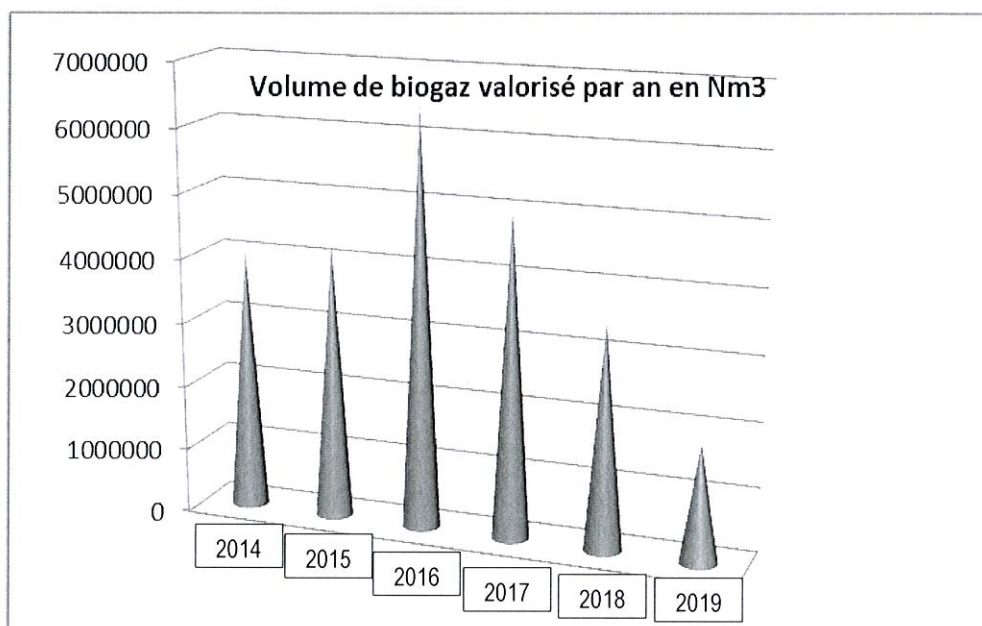
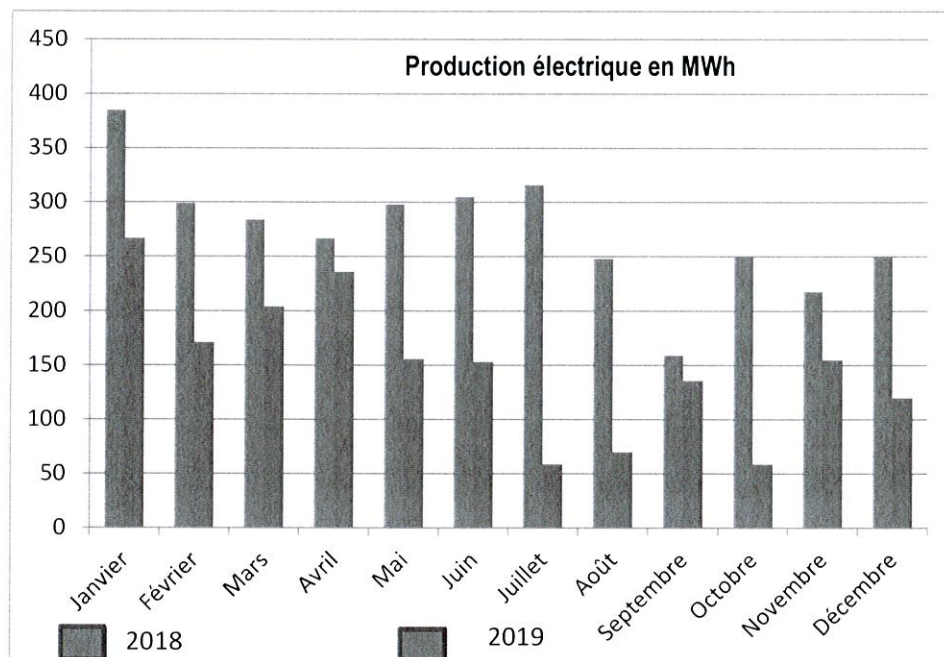
Au total, sur l'année 2019, l'installation a valorisé plus de 1 847 099 m³ de biogaz. Le taux de CH₄ moyen en 2019 atteint les 41%.

Comparatif des productions annuelles

Donnée	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Energie Electrique produite	MWhélec	5.745	3.633	3.945	4.443	3.28	2.678	1.787
Volume de Biogaz valorisé	m ³	5 849 500	4 064 600	4 296 264	6 482 163	5 078 641	3 504 796	1.847.099
Taux de CH ₄ moyen	%	33%	32 %	33%	28%	35%	39%	41%



Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CY4-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020



Perspectives 2020 réseau biogaz

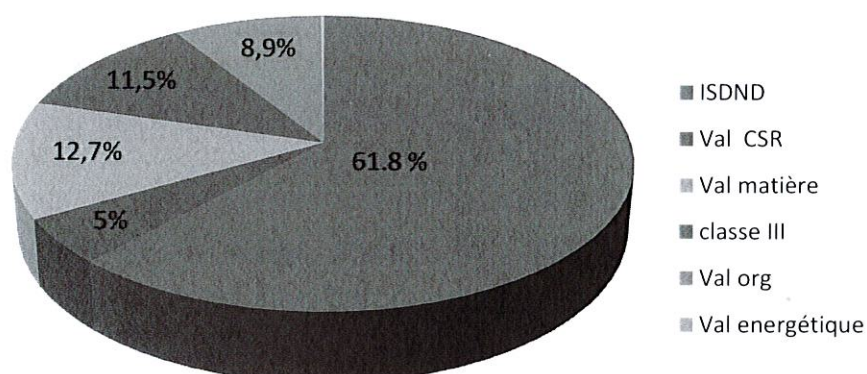
L'objectif principal pour l'année 2020 pour l'exploitant Dalkia Biogaz est de maintenir une disponibilité des microturbines suffisante.

Le second objectif est de respecter une politique de sécurité et environnementale ambitieuse ainsi que de tendre vers un zéro accident.

1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés

Type de traitement	Matériaux	Tonnages	TOTAL en tonnes / filière
Valorisation matière	PAV Verre	1799.1	9 278.8
	PAV Papier- Cartons	997.86	
	PAP Papier-Cartons administrations	159.98	
	PAV Emballages	1147.41	
	Cartons déchèteries	339.22	
	Bois Déchèteries	3502.18	
	Métaux Déchèteries	871.5	
	D.E.E.E	463	
	Mobilier	164.46	
	Refus de Tri global	-165.92	
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	568.38	6 422.26
	Végétaux Déchèteries	5750.66	
	Collecte des déchets verts	103.22	
Traitement déchets spéciaux	DDM	145.62	145.62
Valorisation CSR	Encombrants collectés en déchèteries	2598	3 616.4
	Encombrants collectés en PAP	177.35	
	Bennes encombrants	780.8	
	Pneus	60.25	
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	8272.11	8 402.16
	Bennes gravats	135.05	
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	3897	44 928,72
	Refus PAV	146.38	
	Encombrants collectés en PAP	266.03	
	Ordures ménagères et assimilées	39 428,53	
	Encombrants collectés en bennes	1171.2	

Bilan matière 2019



Répartition des tonnages

⇒ **Valorisation matière : 12.7%** des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique : 8.9%** des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique : 5.1%** des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries.

⇒ **Enfouissement classe III : 11.5 %** des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II : 61.8 %** des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

Taux de recyclage

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), hors gravats et déchets verts, par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (tous les flux confondus).

⇒ **Taux de recyclage 2019 : 12.7%**

⇒ **Taux de recyclage 2018 : 11%**

⇒ **Taux de recyclage 2017 : 10.17%**

Taux de valorisation (matière + énergie)

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation organique et énergétique.

⇒ **Taux de valorisation 2019 : 26.7%**

⇒ **Taux de valorisation 2018 : 25%**

⇒ **Taux de valorisation 2017 : 24.25%**

1.8/ Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2019, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2019, le service a fait l'objet de :

- 50 accidents totalisant 2939 jours d'arrêt (soit 59 jours par accident) dont 48 accidents de service totalisant 2852 jours (soit 59 jours par accident de service) et 2 accidents de trajet totalisant 87 jours (soit 43,5 jours par accident de trajet) ;
- une maladie professionnelle de 41 jours d'arrêt.

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

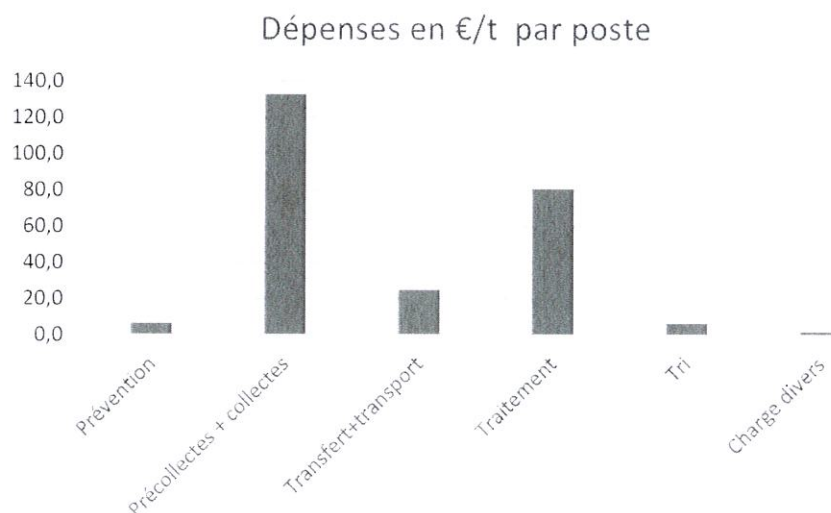
2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2019, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

18 519 540 € TTC

Le tableau ci-après définit les dépenses par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).



MATRICE POUR RAPPORT ANNUEL METROPOLE 2019		OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
TONNAGE		39428	1799	2145	26064	3358	72 794
POPULATION		105101	105101	105101	105101	105101	105 101
1° COLLECTE + PRECOLLECTE							
TECHNIQUES	AMORTISSEMENT MATERIEL	258 521	5 275	39 919	18 327	60 249	382 291
	FONCTIONNEMENT 611	1 077 483	130 933	457 513	700 437	50 487	2 416 854
	CHARGE PERSONNEL REGIE	6 216 716	134 305	396 691	93 969	0	6 841 681
	CHARGE EXPLOITATION	24 258	3 124	3 061	3 124	3 124	36 691
	SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE	7 576 977	273 637	897 184	815 857	113 860	9 677 516
	2° TRANSFERT/TRANSPORT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	1 847	0	0	8 536	0	10 383
	FONCTIONNEMENT 611	571 737	0	150	759 854	210 913	1 542 654
	CHARGE PERSONNEL REGIE	269 283	0	0	0	0	269 283
	CHARGE EXPLOITATION	1 073	0	0	0	0	1 073
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	843 940	0	150	768 390	210 913	1 823 393
	3° TRAITEMENT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	5 202 563	0	0	658 894	6 171	5 867 628
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	5 202 563	0	0	658 894	6 171	5 867 628
	4° TRI						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	334 161	0	0	334 161
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	93 797	218 860	0	0	312 657
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	0	93 797	553 021	0	0	646 818
	5° PREVENTION						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	71 182	70 517	72 364	70 517	70 517	355 099
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	131 660	131 660
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	71 182	70 517	72 364	70 517	202 178	486 759
	6° AUTRES CHARGES	0	0	0	0	2 450	2 450
	TOTAL CHARGES TECHNIQUES	13 694 662	437 951	1 522 719	2 313 658	535 572	18 504 563
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	0	0	0	0	0	0
	COMMUNICATION (hors prévention)	0	0	5 435	5 835	0	11 270
	AUTRES CHARGES	0	0	647	0	3 060	3 707
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	0	0	6 082	5 835	3 060	14 977
	TOTAL CHARGES	13 694 662	437 951	1 528 801	2 319 494	538 632	18 519 540
	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage ...)		26 699	597 041	85 921	0	709 661
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)		19 294	355 011	11 576	5 960	391 841
	AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)		782	23 856			24 638
	TEOM	6 873 213	317 030	380 436	4 539 871	570 654	12 681 205
	RS	269 917					269 917
	ABONNEMENT				3 350		3 350
	TOTAL PRODUITS	7 143 130	363 805	1 356 344	4 640 719	576 614	14 080 613
COUT COMPLET /hab		130,30	4,17	14,55	22,07	5,12	176,21
COUT COMPLET /tonne		347,33	243,44	712,73	88,99	160,40	254,41

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-C14-141020-19-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

2.1.2 Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, la Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe.
- obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

La redevance spéciale

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, Points d'Apport Volontaire).
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages.

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2019 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population. Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, CITEO garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.

Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.



La société ECOLOGIC

Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries



2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2019 à :

3 530 256 €

La répartition est la suivante :

- **90 056 €** : réfection de points de collecte
- **623 994 €** : travaux et acquisition pour la mise en place de conteneurs enterrés
- **1 943 691 €** : travaux acquisition de matériel roulant
- **285 424 €** : acquisition de conteneurs
- **587 091 €** : travaux dans les déchèteries et quais de transfert

3. PERSPECTIVES 2020

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2020 porteront sur les actions suivantes :

☒ **Réduction en amont des déchets**

• Limitation des déchets professionnels dans les DMA

Les travaux engagés à l'échelle de la Métropole ont mis en évidence que pour obtenir un impact significatif sur la réduction des déchets ménagers et assimilés, l'axe d'intervention doit porter prioritairement sur les déchets des entreprises.

L'objectif visé est de séparer ce flux des déchets ménagers et assimilés afin d'une part, de repositionner les responsabilités de chacun (particuliers et entreprises), et d'impulser par ricochet des prises de conscience chez les professionnels afin que ces derniers inscrivent au niveau de la gestion de leurs résidus, des actions qui visent à réduire les gisements.

Dès lors, dans ce cadre il est proposé à l'échelle du territoire, à compter de 2020, d'entreprendre des réflexions qui visent à :

- ⇒ interdire l'accès des professionnels en déchèteries à compter de septembre 2020
- ⇒ passer d'une redevance spéciale forfaitaire à une redevance spéciale incitative en janvier 2021
- ⇒ ne plus collecter les zones industrielles et artisanales à compter de janvier 2021

A compter de juin 2020, une grande campagne de communication sera engagée afin d'informer les acteurs concernés par l'application de ces nouvelles consignes.

• **Dynamisation de l'Economie Circulaire : Ressourcerie du Dirigeable**

Dans le domaine de l'allongement de la durée d'usage, les Ressourceries et les structures de réemploi ont un rôle essentiel.

Ainsi, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile possède sur son Territoire une Ressourcerie de 3 000 m² gérée par la société EVOLIO. Cet équipement a pour objet de participer à la politique de prévention des déchets.

Dans ce cadre il est proposé, à compter de 2020, de gérer la Ressourcerie dans le cadre d'un marché public.

• **Dynamisation du compostage individuel et collectif**

L'objectif est d'impulser une dynamique pour inciter les habitants à réaliser le compostage de leurs déchets putrescibles. Ainsi à partir de fin 2019, la collectivité va acquérir, dans le cadre d'un marché Métropolitain, des composteurs individuels qu'elle mettra à disposition des habitants moyennant un prix de 10 €. Lors de la récupération et/ou de la livraison du composteur, une information sera apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions.

☑ Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

L'objectif pour notre territoire est d'engager des actions fortes qui visent à augmenter considérablement le taux de recyclage.

Dès lors il est proposé pour l'année 2020 :

- de poursuivre les dynamiques de tri impulsées au travers du groupe de travail « Les Voisins TriBien ». Le but de 2020 sera d'accompagner les personnes du groupe au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri,
- de densifier les colonnes aériennes de PAV sur l'ensemble des communes,
- de poursuivre la mise en place des indicateurs de suivi afin de mesurer la qualité de la prestation concernant la collecte des PAV,
- de mettre en place les extensions des consignes de tri à compter de septembre 2020,
- de poursuivre la démarche qualité sur l'ensemble des déchèteries du territoire afin d'impulser les investissements et les modifications organisationnelles nécessaires pour une amélioration de l'accueil des usagers.

☑ Optimisation de la collecte

L'année 2020 a pour objectif, au niveau du service de la collecte, d'engager un travail visant :

- d'engager un travail de traçabilité de la qualité de la prestation par le déploiement d'outils adaptés,
- la poursuite d'une politique de développement du parc des conteneurs enterrés sur le territoire à raison de 5 points dans l'année,
- la réalisation de travaux d'aménagements des points de collecte afin de rendre ces derniers plus accessibles et sécuritaires pour les usagers et les équipes de la collecte,
- le renouvellement du parc des véhicules PL : il est prévu sur l'année au minimum deux véhicules de 16 tonnes,
- la poursuite de la collecte les dimanches pour la commune d'Aubagne,
- la mise en place d'indicateurs de suivi du parc des véhicules.

L'ensemble de ces actions a pour objectif d'améliorer la propreté et la qualité de vie des citoyens sur le territoire.

☑ Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du CSD du Mentaure

L'année 2020 se traduira par la réalisation d'une AMO confiée au groupement BURGEAP /Atelier d'ARCHITECTE BRICET. Cette dernière a pour objectif la réalisation des études de réhabilitation du site du CSD du Mentaure situé à la Ciotat. Les missions comprennent :

- l'élaboration des dossiers de réhabilitation du site et de cessation d'activité du CSD avec étude de reprofilage des couvertures des casiers (prévention de l'érosion des digues, étanchéité de couvertures) et étude hydraulique de gestion des eaux du site (vérification du dimensionnement des fossés de collecte des eaux de ruissellement, des bassins, etc...),
- les études concernent la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque,
- l'intégration d'espèces végétales locales pour améliorer l'insertion du site dans son environnement,
- la définition d'un programme de travaux qui permettra à la Métropole de lancer ultérieurement une consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre.

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux Des Ménages

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTA : Déclaration Trimestrielle d'Activités

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

OM : Ordures Ménagères

PTM : Prescriptions Techniques Minimales

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

I.S.D.N.D : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

